



Rapport d'activités 2020 et prévisionnel 2021



Janvier 2021



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INDEX	3
1 CONTEXTE GENERAL	5
2 L'EQUIPE DE L'EPAGE SEQUANA EN 2020	6
2.1 CELLULE RIVIERE	6
2.1.1 ÉTUDES ET TRAVAUX CONFIES A DES PRESTATAIRES EXTERNES (0,5 ETP INGENIEUR)	6
2.1.2 ÉTUDES ET TRAVAUX EN REGIE (0,5 ETP INGENIEUR, 3 ETP TECHNICIENS)	6
2.2 CELLULE ANIMATION	8
2.2.1 COMPOSITION DE L'EQUIPE ANIMATION	8
2.2.2 ANIMATION DE CONTRAT	8
2.2.3 MISSIONS DE COMMUNICATION (0,5 ETP + 1 VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE) :	10
2.2.4 CELLULE « EROSION-RUISSELLEMENT » (0,5 ETP)	10
2.2.5 CELLULE « ZONES HUMIDES » (0,5 ETP)	11
2.2.6 CELLULE « RESSOURCE EN EAU POTABLE »	11
2.3 ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE L'EPAGE SEQUANA EN 2021	13
3 RAPPORT D'ACTIVITE 2020 ET PREVISIONNEL 2021	14
3.1 CELLULE RIVIERE	14
3.1.1 AMELIORATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE (ENJEU 1)	14
3.1.2 RESTAURATION DE LA PETITE CONTINUITE ECOLOGIQUE (ENJEU 2)	17
3.1.3 PROTECTION ET RESTAURATION DE COURS D'EAU (ENJEU 3)	19
3.1.4 DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (ENJEU 6)	22
3.1.5 ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE (ENJEU 6)	22
3.1.6 RECONNAISSANCE, SUIVIS ET FORMATION	23
3.1.7 AUTRES	23
3.1.8 APPUIS ET CONSEIL AUX RIVERAINS ET ELUS LOCAUX	24
3.1.9 ACTIONS PREVUES EN 2021	24
3.1.10 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL	25
3.2 CELLULE ANIMATION	27
3.2.1 COMMUNICATION (0,5 ETP) (ENJEU 9)	27
3.2.2 ANIMATION ZONES HUMIDES (ENJEU 4)	29
3.2.3 ANIMATION « EROSION-RUISSELLEMENT » (ENJEU 6)	37
3.2.4 ANIMATION CAPTAGES (ENJEU 5)	42
3.2.5 PROJETS TRANSVERSAUX (ENJEUX 6 ET 7)	53

A

AAC : Aire d’Alimentation de Captage

AEP : Alimentation en Eau Potable

AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

ANC : Assainissement Non Collectif

AOP : Assistance aux Opérations de Réception

ARS : Agence Régionale de Santé

B

BAC : Bassin d’Alimentation de Captage

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

C

CAAPRE : Cellule d’Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau

CBN : Conservatoire Botanique d’espaces Naturels

CD21 : Conseil Départemental de Côte d’Or

CENB : Conservatoire d’Espaces Naturels de Bourgogne

CENCA : Conservatoire d’Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

CGS : Contrat Global Sequana

COFIL : COmité de PILotage

CRAEC : Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique

CTEC : Contrat de Territoire Eau et Climat

D

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

DDE : Direction Départementale de l’Equipement

DDT : Direction Départementale des Territoires

DET : Direction de l’Exécution des Travaux

DETR : Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux

DIG : Déclaration d’Intérêt Générale

DRAAF : Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

E

EADC : Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais

ENS : Espace Naturel Sensible

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

ETP : Equivalent Temps Plein

G

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GIP : Groupement d'Intérêt Public

M

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

P

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projet Agro-environnemental et Climatique

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PMH : Prestations de Mesures Hydrauliques

PTAP : Plan Territorial d'Actions Prioritaires

S

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SDDEA : Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SICEC : Syndicat Intercommunal des Cours d'Eaux Châtillonnais

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SMS : Syndicat Mixte Sequana

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

U

UGB : Unité de Gros Bétail

1 CONTEXTE GENERAL

Le territoire de la Seine amont s'est engagé dès 2008 dans des démarches territoriales de préservation et gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques.

De 2008 à 2012, le contrat de rivière Sequana a posé les bases d'une gestion concertée sur le bassin de la Seine jusqu'à la confluence avec la Sarce dans l'Aube.

De 2014 à 2018, le Contrat Global Sequana (CGS) a conforté la notion de concertation et de solidarité de bassin sur un territoire étendu jusqu'aux portes de Troyes Champagne Métropole.

En parallèle, et conformément aux exigences réglementaires, les structures gestionnaires et animatrices ont subi une évolution profonde et rapide :

- Le Syndicat Intercommunal Hydraulique de la Haute Seine, porteur du contrat de rivière, a fusionné avec les syndicats de l'Ource et de la Laigne en 2011 pour créer le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais.

- Le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais voit son périmètre s'étendre en 2017 et devient Syndicat Mixte Sequana (SMS), exerçant la compétence GEMAPI.

- En 2019, le Syndicat Mixte Sequana devient Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE Sequana).

L'EPAGE Sequana s'engage aujourd'hui, sur son périmètre d'exercice de la compétence GEMAPI, dans un contrat territorial « eau et climat » (CTEC) 2020-2024 visant l'adaptation au changement climatique du territoire Seine amont, présentant des enjeux eau et biodiversité très marqués.

Ce contrat, établi pour une durée de 5 ans, comprend 102 actions pour un montant prévisionnel de 5 millions d'euros HT. Les actions ont été réparties suivant les 7 enjeux identifiés suivants :

- Enjeu 1 : Continuité écologique (8 actions),
- Enjeu 2 : Petite continuité (23 actions),
- Enjeu 3 : Restauration morphologique (21 actions),
- Enjeu 4 : Protection de la biodiversité des zones humides (14 actions),
- Enjeu 5 : Préservation de la ressource en eau potable (21 actions),
- Enjeu 6 : Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques (11 actions),
- Enjeu 7 : Limitation et prévention du risque inondations (4 actions).

2 L'ÉQUIPE DE L'EPAGE SEQUANA EN 2020

En 2020, l'équipe de l'EPAGE Sequana (missions techniques et animation) était composée de 7 salariés et d'un volontaire en service civique.

2.1 CELLULE RIVIERE

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de son équipe rivière (4 ETP), assure des missions d'assistance technique et d'ingénierie.

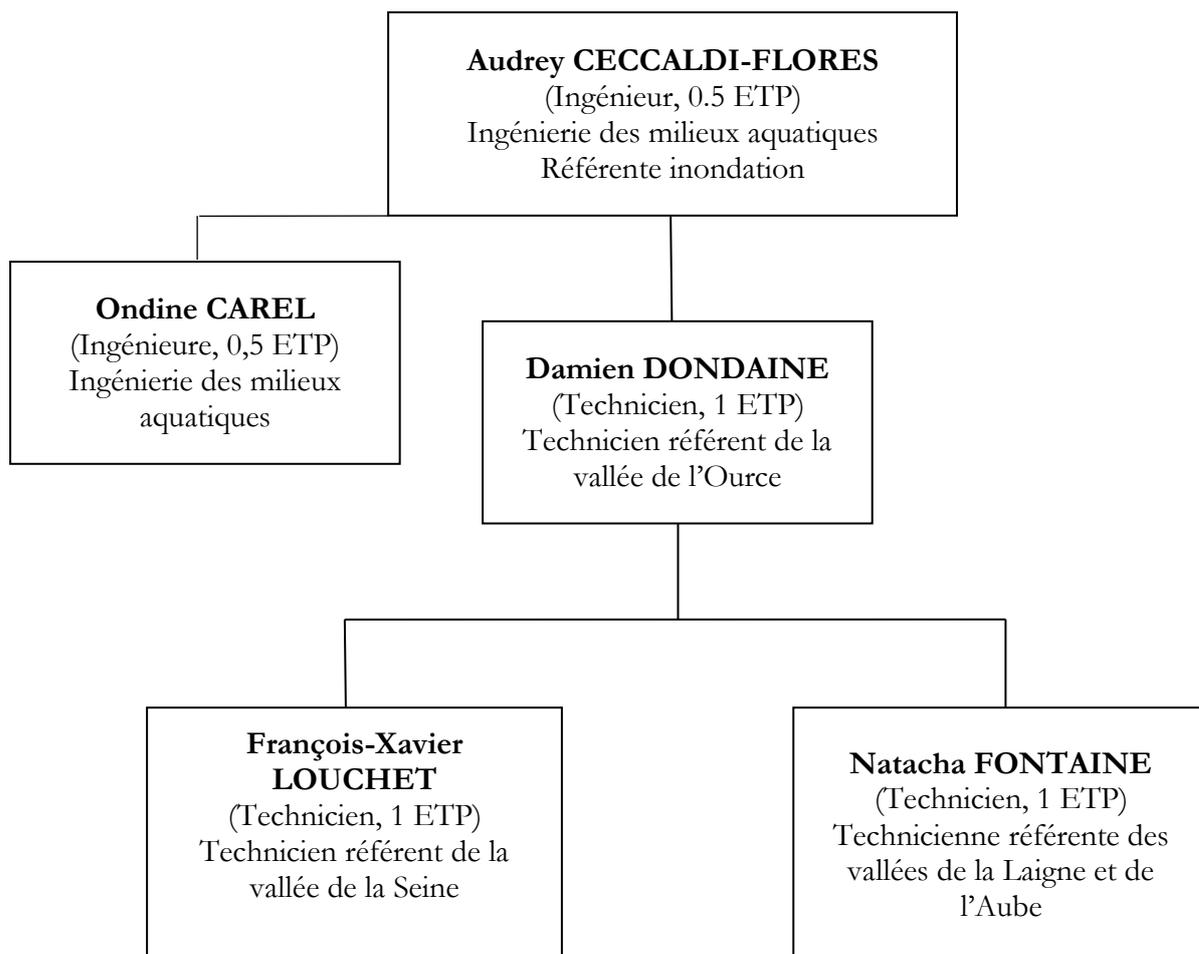
2.1.1 ÉTUDES ET TRAVAUX CONFIES A DES PRESTATAIRES EXTERNES (0,5 ETP INGENIEUR)

- Maîtrise d'ouvrage directe et assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'aménagements d'ouvrages hydrauliques, de restaurations de cours d'eau (...),
- Contact avec les propriétaires riverains (accord et signature de conventions),
- Rédaction des pièces de marchés publics et demandes de subventions,
- Suivi technique des bureaux d'études,
- Animation des comités de pilotage,
- Corrections et orientations des études,
- Contact avec le maître d'œuvre durant la phase travaux,
- Suivi des procédures réglementaires (DIG, DLE, enquête publique),
- Suivi des chantiers.

2.1.2 ÉTUDES ET TRAVAUX EN REGIE (0,5 ETP INGENIEUR, 3 ETP TECHNICIENS)

- Maîtrise d'ouvrage directe et assistance technique des riverains dans le cadre de l'entretien de la végétation rivulaire (programmation, suivi administratif et financier, suivi de chantiers...),
- Réalisation de travaux de restauration en régie (conception, suivi administratif, suivi des réalisations),
- Contact et accord des riverains (conventions) pour la réalisation des levés topographiques, modélisation hydraulique, définition des projets de travaux, rédaction des dossiers réglementaires, rédaction des demandes de subventions, rédaction des éléments de marché public, suivi financier des travaux.

Les missions rivières en 2020 étaient assurées par :

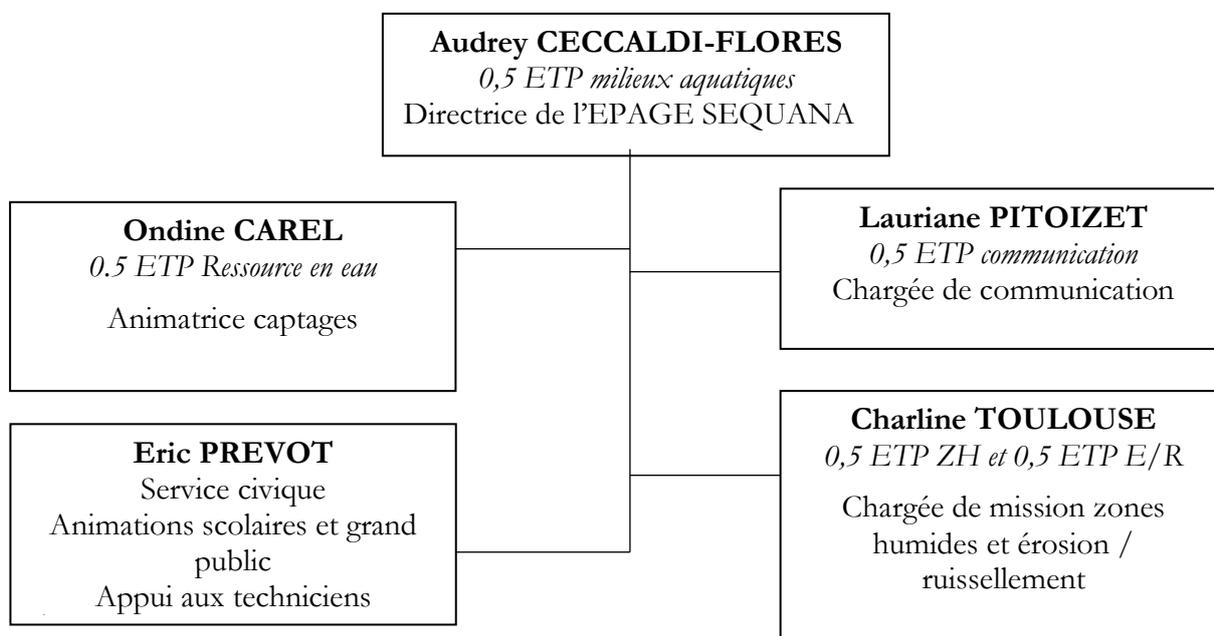


Audrey CECCALDI-FLORES a quitté l'EPAGE Sequana en décembre 2020.

2.2 CELLULE ANIMATION

2.2.1 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ANIMATION

Les missions d'animation en 2020 étaient assurées par :



Eric PREVOT a quitté l'EPAGE Sequana en septembre 2020.

L'animation liée à l'érosion ruissellement, aux zones humides et à la protection des bassins d'alimentation de captages est renforcée par Céline SAGRES, animatrice agricole à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

2.2.2 ANIMATION DE CONTRAT

2.2.2.1 BILAN DU CTEC POUR L'ANNÉE 2020

Le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2020-2024 définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de :

- protection et de restauration des milieux aquatiques et humides, de diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques, et de limitation et prévention du risque inondation sur le territoire d'exercice de la compétence GEMAPI par l'EPAGE Sequana ;
- préservation de la ressource en eau et de protection pérenne des captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future des territoires à enjeux du département de la Côte d'Or (21) inclus dans le périmètre de l'EPAGE.

Le périmètre de l'EPAGE concerné par le présent contrat est défini par le bassin-versant de la Seine et ses affluents en Côte d'Or depuis sa source jusqu'en limite du département de l'Aube. Il

concerne également le bassin versant de l'Aube amont et ses affluents dans le département de la Côte d'Or.

Le contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La mise en œuvre du CTEC a démarré en 2020. Le programme d'actions du CTEC représente un budget estimatif de 5 millions d'euros HT pour un total de 117 actions à réaliser et est décliné en 9 enjeux correspondant chacun à une thématique spécifique :

- Enjeu 1 : La continuité écologique
- Enjeu 2 : La petite continuité
- Enjeu 3 : La restauration morphologique
- Enjeu 4 : La protection de la biodiversité des zones humides
- Enjeu 5 : La préservation de la ressource en eau potable
- Enjeu 6 : La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Enjeu 7 : La limitation et la prévention du risque inondation
- Enjeu 8 : Animation
- Enjeu 9 : Communication / Sensibilisation

D'un point de vue technique, en 2020, 52% des actions du contrat sont en cours de réalisation, 22% sont terminées, 20% initiées, 5% annulées et 1 % à initier (Figure 1).

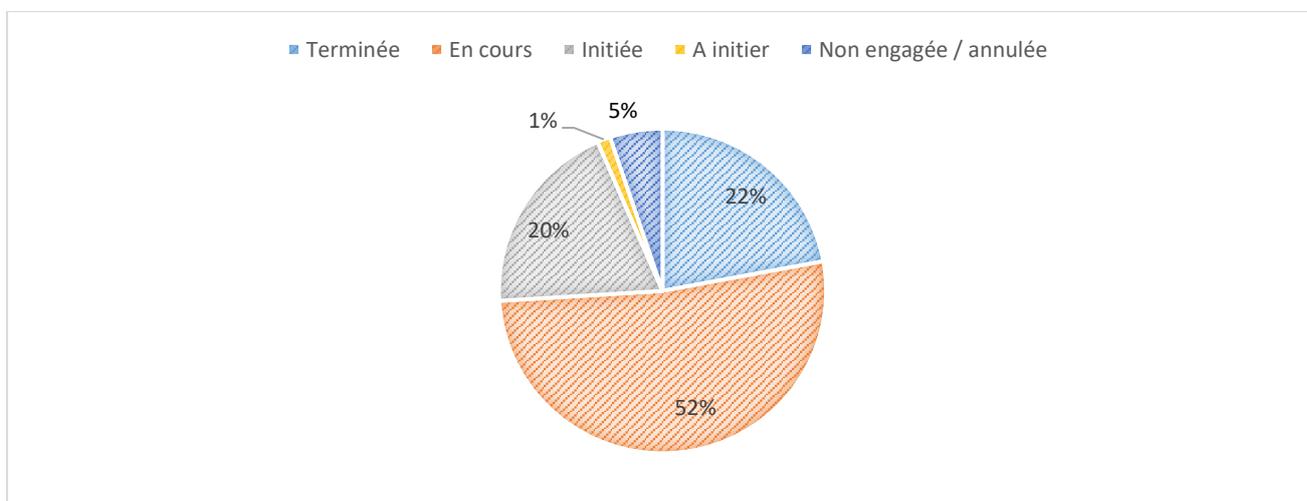


Figure 1 : état d'avancement des actions du contrat pour l'année 2020

D'un point de vue financier (Figure 2), 17 % du budget total du CTEC a été engagé en 2020. Les enjeux 1, 2 et 3 dépassent les montants initiaux inscrits au CTEC pour l'année 2020 alors que montants engagés des autres enjeux sont en dessous des montants inscrits au CTEC.

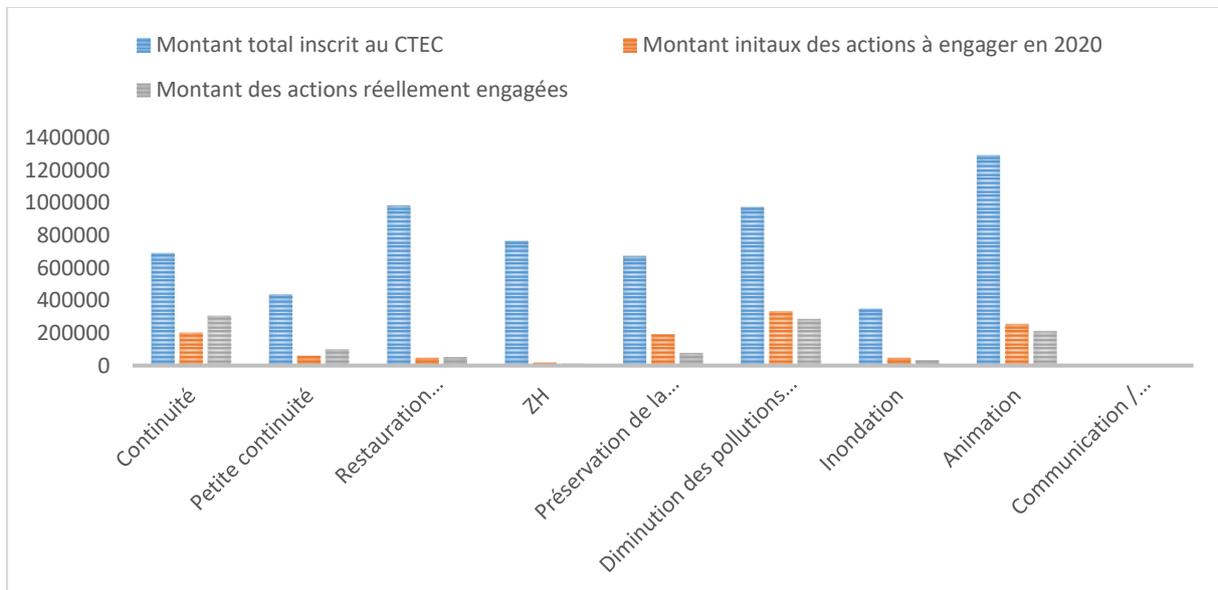


Figure 2 : comparatif des dépenses prévisionnelles et à engager

Ce bilan s'avère positif, 17% du budget total engagé en année 1, proche de 20% (objectif 20% par an) ce qui s'avère encourageant pour les années futures.

2.2.3 MISSIONS DE COMMUNICATION (0,5 ETP + 1 VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE) :

L'EPAGE Sequana a en charge la mise en œuvre de différents supports et événements nécessaires à l'information régulière des partenaires du contrat. Il s'agit de réaliser des actions pédagogiques, de sensibilisation, communication, information via divers supports, participation à diverses manifestations...

2.2.4 CELLULE « EROSION-RUISSELLEMENT » (0,5 ETP)

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « érosion/ruissellement » assure des missions d'animation et d'assistance technique suivantes :

- Mise en œuvre des actions du CTEC par la mobilisation des acteurs locaux autour de l'enjeu 6 « diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques »,
- Représentation de la structure et du contrat territorial auprès des diverses instances sur l'enjeu 6,

- Faire émerger de nouveaux projets par la sensibilisation et la mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action de l'enjeu 6,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur l'enjeu 6,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions de l'enjeu 6.

2.2.5 CELLULE « ZONES HUMIDES » (0,5 ETP)

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « zones humides » (0,5 ETP), assure les missions d'animation et d'assistance technique suivantes :

- Mise en œuvre des actions du CTEC par la mobilisation des acteurs locaux autour de l'enjeu 4 : « protection de la biodiversité des zones humides »,
- Représentation de la structure et du contrat territorial auprès des diverses instances sur l'enjeu 4,
- Faire émerger de nouveaux projets par sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action de l'enjeu 4,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur l'enjeu 4,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions de l'enjeu 4.

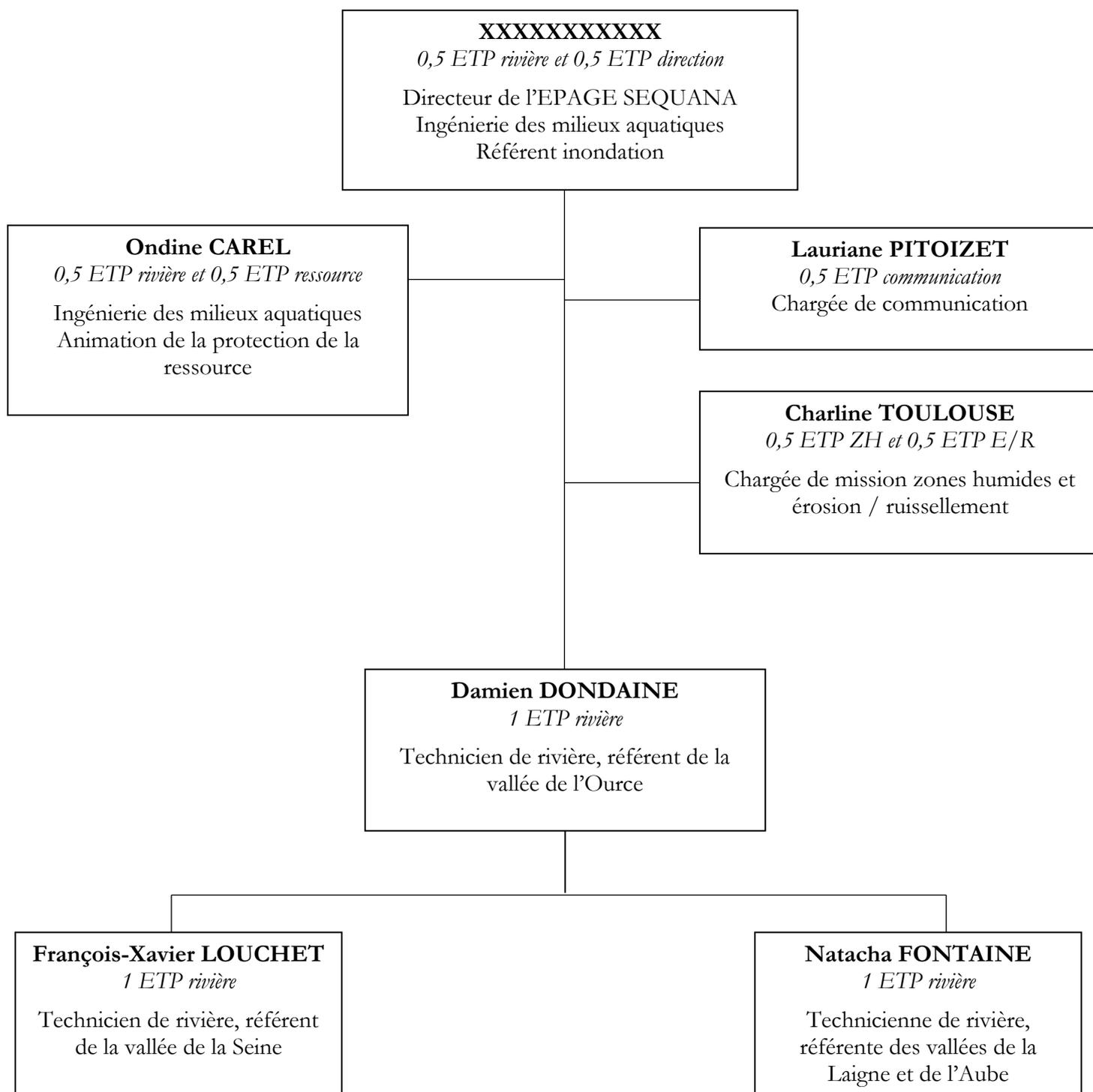
2.2.6 CELLULE « RESSOURCE EN EAU POTABLE »

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « ressource en eau potable » (0,5 ETP), assure les missions d'animation et d'assistance technique suivantes :

- Mise en œuvre des actions du CTEC par la mobilisation des acteurs locaux autour de l'enjeu 5 : « préservation de la ressource en eau potable »,
- Représentation de la structure et du contrat territorial auprès des diverses instances sur l'enjeu 5,
- Faire émerger de nouveaux projets par sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action de l'enjeu 5,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur l'enjeu 5,

- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions de l'enjeu 5.

2.3 ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE L'EPAGE SEQUANA EN 2021



Le recrutement pour le poste de direction est en cours.

3.1.1 AMELIORATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE (ENJEU 1)

3.1.1.1 EFFACEMENT DE L'OUVRAGE « SIRI » A CHATILLON-SUR-SEINE (ACTION 1.1)

Le projet d'effacement concerne les différents ouvrages du complexe hydraulique du moulin Siri, situé à Châtillon-sur-Seine. Les ouvrages hydrauliques concernés par cette prestation sont la propriété de l'EPAGE Sequana.

L'effacement de ce complexe hydraulique est initialement prévu dans le contrat CTEC en 2021. Néanmoins, le propriétaire du moulin (propriétaire privé) n'abrogera pas son droit d'eau tant que des travaux de maçonnerie (salle de bains) n'auront pas été réalisés par l'EPAGE Sequana. L'entreprise mandatée pour ces travaux n'a pu intervenir cet été en période d'assec de la Seine. Ceux-ci sont donc reconduits à l'étiage 2021, repoussant ainsi le projet d'effacement.

Le dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre a, en attendant, été préparé.

3.1.1.2 EFFACEMENT DE L'OUVRAGE « MAITRE » A CHATILLON-SUR-SEINE (ACTION 1.2)

Des travaux de restauration de la continuité écologique ont été effectués au niveau de l'ouvrage « Maître » à Châtillon-sur-Seine, propriété de l'EPAGE Sequana.

Ces travaux ont consisté en la suppression des ouvrages présents :

- Au niveau du bief situé en rive gauche : suppression du déversoir et enlèvement des 3 vannes de décharges ;
- Au niveau du bras principal : suppression des 4 vannes de décharge.

Initialement, afin d'éviter toute érosion régressive jusqu'à la conduite d'eau usée ou jusqu'au pont se trouvant plus en amont, le déversoir devait être supprimé et un seuil de fond devait être créé.

Finalement le déversoir étant assez stable, il a été décidé de le conserver, en abaissant sa cote sur 4m en rive gauche et en empierant la chute afin de limiter celle-ci.

Ces travaux, réalisés par l'entreprise BOUREAU, sous la maîtrise d'œuvre de SEGI, ont été financés à 90% par l'AESN.



3.1.1.3 AMENAGEMENT DU PLAN D'EAU DU VILLAGE DE ROCHEFORT-SUR-BREVEON (ACTION 1.4)

Le plan d'eau du village de Rochefort-sur-Brevon appartient à un propriétaire privé.

Les travaux d'aménagement de ce plan d'eau ont pour principal objectif de restaurer la qualité physique du milieu tout en :

- restaurant le fonctionnement naturel de la rivière au niveau du site et en améliorant les conditions d'habitats aquatiques ;
- conservant un plan d'eau et en améliorant sa gestion (envasement) ;
- conservant les éléments du patrimoine historique, et ;
- aménageant le site de façon à privilégier l'insertion paysagère.

Les travaux sont découpés en 3 lots :

- Lot 1 : Vidange du plan d'eau avant les travaux d'exécution ;
- Lot 2 : Travaux de maçonnerie au niveau du vannage et de l'organe de vidange ;
- Lot 3 : Travaux de génie écologique avec reprise des berges, ensemencement et plantations.

Ces travaux, attribués en 2020 à l'entreprise BONGARD BAZOT ET FILS (pour les 3 lots), sous la maîtrise d'œuvre d'ARTELIA et la coordination SPS de SOCOTEC, sont subventionnés à 90% par l'AESN et à 3% par le propriétaire.

Initialement prévus en 2020, ces travaux n'ont pu avoir lieu en raison du confinement lié à l'épidémie COVID-19 puis à la mise en place de l'arrêté sécheresse renforcée sur le bassin de la Seine.

Ces travaux sont donc reportés à 2021.

3.1.1.4 AMENAGEMENT DU RUISSEAU DE LA COMBE LARON A VILLARS SANTENOGE (ACTION 1.5)

Les travaux consistent à supprimer 2 anciennes digues de plan d'eau, remettre 350 m de cours d'eau au point bas et remplacer le passage sous le chemin de l'AF par un dalot.

En 2020, une convention a été signée entre les propriétaires et l'EPAGE Sequana. Le dossier réglementaire loi sur l'eau a été déposé auprès de la DDT 52 et est en cours d'instruction. Les travaux sont prévus pour juillet 2021.

3.1.1.5 RENATURATION DE L'OURCE ET D'UNE ZONE HUMIDE A POINSON-LES-GRANCEY (ACTION 4.14)

Les travaux vont permettre de rouvrir 3 méandres de l'Ource sur un linéaire de 125 m tout en améliorant le fonctionnement d'une zone humide.



En 2020, une convention a été signée entre les propriétaires et l'EPAGE Sequana. Le dossier réglementaire loi sur l'eau a été déposé auprès de la DDT 52 et est en cours d'instruction. Les travaux sont prévus pour juillet 2021.

3.1.1.6 EFFACEMENT DE L'ANCIENNE SCIERIE DE POISON-LES-GRANCEY (ACTION 1.6)

L'action a été initiée en 2020 et les propriétaires ont été rencontrés. Le projet se fera certainement en interne l'année prochaine ou en 2022 par l'équipe des techniciens rivières.

Une rencontre est prochainement prévue avec la DDT 52 afin de connaître les démarches à suivre.

3.1.1.7 ETUDE D'AMENAGEMENT DE L'OUVRAGE « PARISOT » DE RECEY-SUR-OURCE (ACTION 1.7)

Le lac Parisot, créé dans les années 1970 et situé sur l'Ource, est constitué d'un seuil faisant retenue directe sur la rivière afin de créer un étang. L'ensemble est la propriété de la commune de Recey-sur-Ource et fait partie des ouvrages classés en liste 2.

En 2017, le SMS a effectué 2 présentations au conseil municipal qui ont permis d'engager la commune dans la réalisation d'une étude visant le rétablissement de la continuité écologique.

En 2020, après consultation des entreprises, le bureau d'études ARTELIA a été mandatée pour réaliser l'étude d'aménagement de l'ouvrage Parisot.

Cette étude porte sur la réalisation d'un diagnostic, la définition de projet et la maîtrise d'œuvre en phase travaux.

Lancé en avril 2020, le diagnostic, dont les résultats ont été présentés en COPIL en octobre 2020, met en évidence un ouvrage infranchissable avec un lac fortement envasé et dont l'état chimique et écologique est dégradé. Trois scénarios d'aménagement ont été présentés :

- Scénario 1 : Effacement de l'ouvrage ;
- Scénario 2 : Effacement de l'ouvrage et création d'un lac réduit ;
- Scénario 3 : Création d'une passe à poisson.

Suite à un tour de table en séance, les différents membres du COPIL ont retenu le scénario d'aménagement n°1, la décision finale revenant à la commune. Les potentiels financeurs ne financeront que le scénario n°1.

La commune, après délibération du conseil municipal en décembre 2020, ne choisit aucun des scénarios présentés. L'étude est donc à ce jour temporairement suspendue.

3.1.2 RESTAURATION DE LA PETITE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ENJEU 2)

Les travaux de restauration de la petite continuité écologique ont été réalisés par l'entreprise BONGARD BAZOT et FILS, sous la coordination de l'EPAGE Sequana, et ont été financés à 90% par l'AESN.

3.1.2.1 RESTAURATION DE LA PETITE CONTINUITÉ DE LA COQUILLE À ÉTALANTE (ACTION 2.1)

La commune est propriétaire de ces ouvrages et a refusé les travaux.

3.1.2.2 RESTAURATION DE LA PETITE CONTINUITÉ DE LA FONTAINE DU CREUSET À NOD-SUR-SEINE (ACTION 2.3)

Des passages busés sont présents dans le cours d'eau. Le but de cette restauration sera d'enlever les buses et d'installer un passage à gué.

En 2020, une convention avec le propriétaire a été signée. La modélisation des aménagements a également été réalisée. Les travaux sont prévus pour 2021.

3.1.2.3 REMPLACEMENT DE PASSAGES BUSES A ETALANTE (ACTION 2.5)

Trois passages busés dans un pré ont été remplacés par des dalots afin de rétablir la continuité écologique de ce ruisseau qui est directement connecté au Revinson.

3.1.2.4 REMPLACEMENT D'UN PASSAGE BUSE A BURE-LES-TEMPLIERS (ACTION 2.8)

Un passage busé sous un chemin communal a été remplacé afin de rétablir la continuité écologique de l'Arce en amont de travaux qui avaient été réalisés en 2017.

3.1.2.5 REMPLACEMENT DE PASSAGES BUSES A SAINT-BROING-LES-MOINES (ACTIONS 2.11 ET 2.12)



Deux passages busés ont été remplacés sur le Ruisseau de Villarnon et sur le ruisseau du Fays. Les deux passages routiers ont été réalisés en ponts cadres pour des contraintes de résistance. La couche de roulement a été refaite à l'identique.

3.1.2.6 REMPLACEMENT DE PASSAGES BUSES A GEVROLLES SUR LE BRUYANT (ACTION 2.13)

Deux passages busés ont été remplacés sur le Ru du Bruyant à Gevrolles. Un passage a été fait en dalots sans fond, afin de faciliter le calage par rapport au cours d'eau. Le second nécessitant une largeur de 2 m, a dû être réalisé en pont cadre pour des contraintes de résistance.



3.1.2.7 RESTAURATION DE LA PETITE CONTINUITÉ A POINÇON-LES-LARREY SUR LE GRAND FOSSE (ACTION 2.22)



Une buse située sous un pont ancien en pierres devait être démontée et évacuée, mais la fragilité de l'ouvrage n'a pas permis ces travaux. Un seuil de fond en enrochement a été créé de part et d'autre du pont afin de stopper l'incision et rattraper les hauteurs de chutes de la buse. Enfin, de la recharge granulométrique a été mise en place sur le seuil et plus largement en amont et aval de la buse afin de reconstituer un matelas alluvial, auparavant inexistant. La petite continuité est tout de même rétablie au droit de la buse « sous le pont ».



3.1.3 PROTECTION ET RESTAURATION DE COURS D'EAU (ENJEU 3)

Les travaux de protection et de restauration de cours d'eau ont été effectués par l'entreprise BONGARD BAZOT et FILS, sous la coordination de l'EPAGE Sequana.

3.1.3.1 RESTAURATION PHYSIQUE DE LA SEINE A CHATILLON-SUR-SEINE (ACTION 3.1)

Des banquettes végétalisées ont été créées dans le lit mineur de la Seine sur 76 ml en rive gauche et 47 ml en rive droite. Ces travaux ont été réalisés en continuité de ceux déjà effectués en 2017,

Les objectifs sont de restaurer les habitats, favoriser la qualité de l'eau et améliorer la qualité paysagère du centre-ville.

Ils ont été financés à 50% par l'AESN, 20% par la Région BFC et 10% par le CD21.



3.1.3.2 RESTAURATION PHYSIQUE A NOD-SUR-SEINE (ACTION 3.4)

Le but de cette action sera de créer de banquettes végétalisées, effectuer une recharge sédimentaire, installer une clôture et planter des fascines d'hélophytes.

En 2020, une convention avec le propriétaire a été signée. La modélisation des aménagements a également été réalisée. Les travaux sont prévus pour 2021.

3.1.3.3 RESTAURATION PHYSIQUE A QUEMIGNY-SUR-SEINE (ACTION 3.5)

Le bassin versant du ruisseau de Cosne, situé sur la commune de Quemigny-sur-Seine en Côte d'Or, connaît depuis plusieurs années des modifications importantes (remembrement du parcellaire agricole, destruction de haies, simplification du sol, busage avec des ouvrages hydrauliques sous-dimensionnés et rectification du linéaire du ruisseau, ...) favorisant les phénomènes d'érosion des terres agricoles et le ruissellement des eaux sur ce bassin versant à forte pente.

La dernière crue du 11 mars 2018 a provoqué l'incision du lit et de fortes inondations occasionnant d'importants dégâts de biens collectifs et privés.

Depuis, une réflexion globale a été menée sur le bassin versant et une étude portant spécifiquement sur le ruisseau de Cosne a été réalisée avec la volonté de concilier la restauration du milieu aquatique et la lutte contre les risques inondations. Un projet d'aménagement et de découverte du ruisseau

a ainsi été mené par le bureau d'études ARTELIA, en concertation avec la commune, et s'est finalisé cette année.

Ce projet sera financé à hauteur de 80% par l'AESN, le CD21 et la Région BFC.

Dans un souci de cohérence, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, qui devrait débuter en 2022, a été confiée à l'EPAGE Sequana. L'année 2021 permettra de préparer administrativement et techniquement ces travaux.

3.1.3.4 RESTAURATION PHYSIQUE DE LA SEINE A SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (ACTION 3.6)

Les levés topographiques ont été effectués cette année.

Une étude devra être mise en place afin de connaître la quantité de recharge à apporter au milieu et à quel niveau sur le tronçon des travaux. Les travaux sont prévus pour la fin du contrat.

3.1.3.5 RESTAURATION PHYSIQUE DE LA LAIGNES A LAIGNES (ACTION 3.18)

Ce sont 98 ml de risbermes végétalisées et 70 ml de fascines d'hélophytes qui ont été créés en juin 2020. Les objectifs étaient de restaurer les habitats, favoriser la qualité de l'eau et améliorer la qualité paysagère du site.



Ces travaux ont été financés à 50% par l'AESN, 20% par la Région BFC et 10% par le CD21.

3.1.3.6 DIAGNOSTICS DE POTENTIALITE FONCTIONNELLE DES COURS D'EAU (ACTION 3.21)

En 2020, les cours d'eau suivants ont été diagnostiqués :

- La Seine de Quemigny-sur-Seine à Saint-Marc-sur-Seine
- Le Val Dupuis

3.1.4 DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (ENJEU 6)

3.1.4.1 MISE EN DEFENS DE L'OURCE A POINSON-LES-GRANCEY (ACTION 6.2)

Le propriétaire a refusé les travaux.

3.1.4.2 MISE EN DEFENS DE LA LAIGNES A CHANNAY (ACTION 6.5)



Plus d'1 km de clôtures a été posé en bordure de la Laignes à Channay, afin de protéger les berges du piétinement des bovins et limiter la pollution diffuse induite. 14 pompes à nez ont été installées et des plantations doivent être effectuées pour reconstituer la ripisylve sur 800 ml.

Ces travaux réalisés par l'entreprise EURL CHENOT sous la coordination de l'EPAGE Sequana ont été financés à 80% par la Région BFC.

3.1.4.3 MISE EN DEFENS DE L'OURCE A RIEL-LES-EAUX

1100 m de clôtures ont été posés en bordure de l'Ource, afin de protéger les berges du piétinement des bovins et limiter la pollution diffuse induite. 2 abreuvoirs de style « descente aménagée » ont été mis en place pour l'abreuvement du bétail. Cette action, prévue initialement en 2019 mais qui n'avait pu être réalisée, s'est concrétisée en 2020.

3.1.5 ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE (ENJEU 6)

- Des travaux d'entretien de berges (embâcles, arbres en travers, entretien) ont été réalisés en interne par la cellule rivière de l'EPAGE Sequana sur les communes de : Châtillon-sur-Seine, Voulaines-les-Templiers, Saint-Marc-sur-Seine, Villaines-en-Duesmois, Etrochey, Vanvey, Chamesson, Prusly-sur-Ource...
- Des expertises de terrain et une prise de contact avec les riverains pour l'entretien de la ripisylve sur le bassin de la Seine, de la Digeanne, du Brevon et de la Laignes ont été menées.
- Des travaux d'entretien de la ripisylve ont été réalisés sur les communes de Laignes, Griselles, Channay, Poinçon-lès-Larrey, Larrey, Saint-Broing-les-Moines, Essarois, Montmoyen, Voulaines-les-Templiers, Recy-sur-Ource, Montliot et Courcelles, Vix, Pothières, Charrey-

sur-Seine, Noiron-sur-Seine, Gommeville et Vannaire. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CHENOT, sous la coordination de l'EPAGE Sequana, et ont été financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40 à 80% pour un montant total de 65 560 € TTC.



3.1.6 RECONNAISSANCE, SUIVIS ET FORMATION

- En 2020, la cellule rivière a participé à des pêches électriques en collaboration avec la Fédération de Pêche de Côte d'Or (Belan-sur-Ource, Montliot-et-Courcelles, Villars-Santenoge, Colmier-le-Bas...).
- Un diagnostic complet (végétation, morphologie, obstacles, continuité et petite continuité) est toujours en cours sur le bassin de la Seine.
- Des expertises de terrain pour le marquage et le quantitatif concernant l'entretien de la végétation ont été menées.
- Diverses formations en lien avec la gestion des milieux aquatiques ont été réalisées.

3.1.7 AUTRES

- Gwendal VOIZEUX, stagiaire en bac professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune a été accueilli en début d'année 2020. L'équipe technique a également encadré le service civique Eric PREVOT durant sa mission notamment lors des sorties sur le terrain (diagnostic, chantiers en interne, suivi de travaux, ...).
- Réunions diverses.

3.1.8 APPUIS ET CONSEIL AUX RIVERAINS ET ELUS LOCAUX

De nombreuses informations ont été données aux riverains concernant la réglementation liée aux milieux aquatiques. Des conseils ont été apportés pour la gestion des boisements rivulaires, hydromorphologie... (Montigny, Lucey, Veuxhaules-sur-Aube, Les Goules, Channay, Arthonnay, Villars-Santenoge, Poinson-lès-Grancey ...).

3.1.9 ACTIONS PREVUES EN 2021

3.1.9.1 CONTINUITE (ENJEU 1)

- Étude pour l'aménagement de l'ouvrage de Montigny-sur-Aube, de l'ouvrage de Poinson-les-Grancey, d'un ouvrage à Villars-Santenoge ainsi que du lac Parisot à Recey-sur-Ource (si la situation se débloque).
- Réalisation des travaux sur l'étang du village à Rochefort-sur-Brevon.
- Préparation des aménagements de l'ouvrage SIRI à Châtillon-sur-Seine.
- Préparation des aménagements de l'ouvrage Lemoine à Châtillon-sur-Seine.

3.1.9.2 PETITE CONTINUITE (ENJEU 2)

- Réalisation des travaux sur le Ru des Etangs à Montigny-sur-Aube, le Ru des Ruants à Les Goules, l'Aubette à Gurgy-le-Château.
- Réalisation de travaux sur l'Arce à Bure-les-Templiers, sur le ruisseau du Villarnon et du Fays à Saint-Broing-les-Moines.
- Réalisation de travaux sur le ruisseau du Creuset à Nod-sur-Seine et sur le ruisseau de Meursauge à Bellenod-sur-Seine.
- Animation foncière et préparation travaux de petite continuité sur la Bèze et l'Aubette à Buxerolles, sur le Grand Fossé.
- Animation foncière et préparation des travaux de petite continuité sur le ruisseau de Vermonon à Villars-Santenoge.

3.1.9.3 RESTAURATION PHYSIQUE (ENJEU 3)

- Reconnexion d'un bras mort à Montigny-sur-Aube.
- Restauration physique sur le Grand Fossé à Poinçon-lès-Larrey, test 50 ml.
- Étude pour la reconnexion de méandres de la Laignes à Fontaine-en-Duesmois.
- Étude pour la restauration de la Digeanne à Essarois.
- Travaux de restauration du ruisseau du Creuset à Nod-sur-Seine.

- Préparation des travaux pour l'aménagement du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine.

3.1.9.4 DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (ENJEU 6)

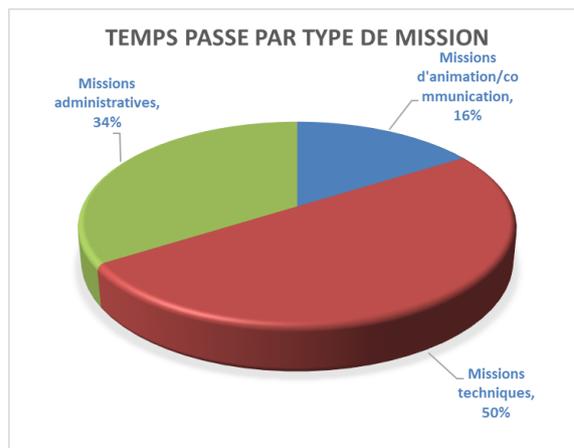
- Pas d'actions prévues en 2021

3.1.9.5 ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

- Sur le Brevon : une opération est prévue sur toutes les communes. L'EPAGE Sequana est en attente des accords des propriétaires.
- Sur la Laignes : entretien prévu sur les communes de Villedieu, Vertault, Molesme.

3.1.10 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :



Type de mission	%
Missions d'animation/communication	16%
Démarchage (MOA, financeurs)	5%
Préparation, organisation & animation de réunions	5%
Supports de communication	0%
Échanges Extérieurs	5%
Réunions d'équipe	1%
Missions techniques	50%
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution...)	35%
Recherche/documentation pour projets	3%
Réunions techniques de projet	2%
Élaboration & Rédaction projets	10%
Missions administratives	34%
Formation	0%
Gestion administrative courante	33%
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels...)	0%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	1%
Total	100%

3.2 CELLULE ANIMATION

3.2.1 COMMUNICATION (0,5 ETP) (ENJEU 9)

3.2.1.1 REALISATIONS EN 2020

- **Sur le Devant de la Seine** : il s'agit d'un bulletin d'information bisannuel relatant les faits marquants et l'avancement du Contrat Territorial. Il a été édité 2 fois en 2020.
- **Le Petit Sequana** : Il s'agit d'un document d'information, édité pour la 1ère fois en fin d'année 2014. Au format flyer (A5), il recense l'ensemble des actions de terrain réalisées au fil de l'eau. Il a été édité 4 fois en 2020.
- Animation de la **page Facebook** et du site internet de l'EPAGE Sequana.
- **Interventions extérieures** : L'équipe de l'EPAGE a été renforcée par un volontaire en service civique chargé de réaliser des animations de sensibilisation aux milieux aquatiques. En 2020, le volontaire a réalisé 9 interventions scolaires et 2 interventions « grand public » (beaucoup moins que les années précédentes à cause de la crise sanitaire).



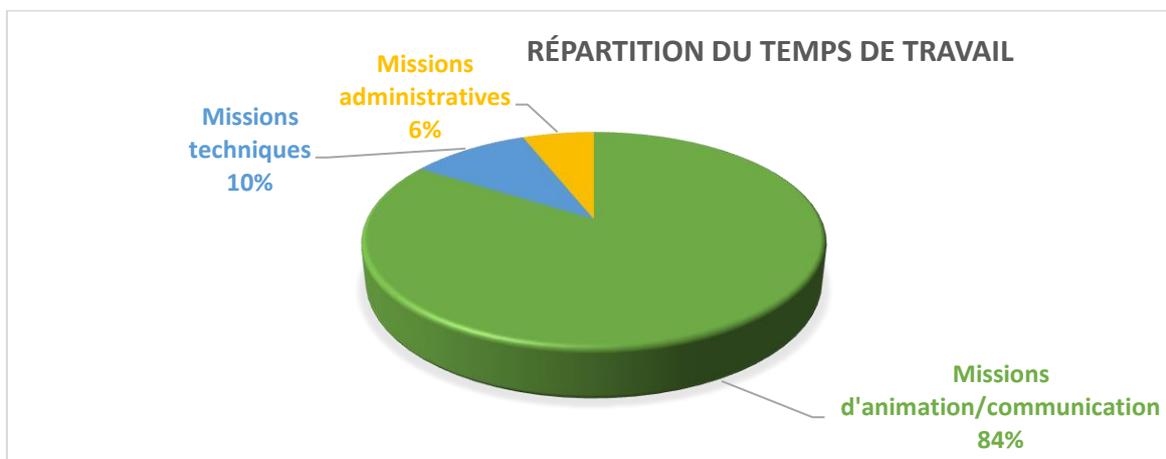
3.2.1.2 PROJETS 2021

- Rédaction de plaquettes biannuelles (« Sur le Devant de la Seine ») relatant les faits marquants et l'avancement du contrat. Elles seront distribuées à l'ensemble des élus, partenaires techniques et financiers du programme ;
- Rédaction d'un document au format flyer (« le Petit Sequana ») publié tous les 2 mois ;
- Animation de la page Facebook et du site internet de l'EPAGE Sequana ;
- Organisation d'une formation des élus.

3.2.1.3 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	84%
Démarchage (MOA, financeurs)	15%
Préparation, organisation & animation de réunions	6%
Supports de communication	56%
Échanges Extérieurs	6%
Réunions d'équipe	1%
Missions techniques	10%
Définition des projets de communication, suivi de leur évolution	2%
Recherche/documentation pour les projets de communication	3%
Réunions techniques de projet	0%
Elaboration & rédaction de projet	5%
Missions administratives	6%
Formation	2%
Gestion administrative courante	4%
Total	100%



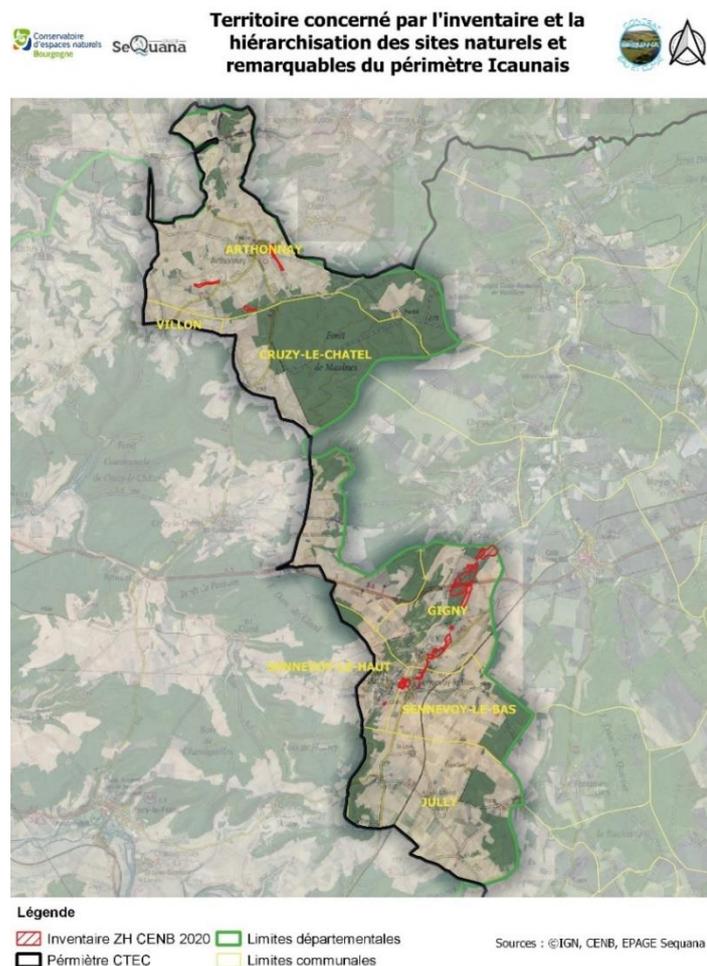
3.2.2 ANIMATION ZONES HUMIDES (ENJEU 4)

3.2.2.1 REALISATIONS EN 2020

➤ Inventaire et hiérarchisation des sites naturels et remarquables du périmètre Icaunais (Action 4.2)

La majeure partie du territoire du contrat a fait l'objet de prospections de 2008 à 2011 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne. Le périmètre situé dans l'Yonne n'a jamais bénéficié de cette action, primordiale à toute future action de préservation / restauration.

Cette action a été inscrite au CTEC et l'inventaire terrain a été réalisé par le Conservatoire en juin 2020. Un travail en amont de pré-localisation des sites et de demande d'arrêté auprès de la Préfecture pour permettre autoriser le CENB à pénétrer dans des parcelles privées. En 2021, le Conservatoire produira un rapport avec une hiérarchisation de ces sites en fonction de leur intérêt écologique, de leur rôle dans la préservation de la ressource en eau mais aussi de leur vulnérabilité, afin de définir des priorités d'interventions.



➤ **Préservation de la cascade tufeuse de Saint-Marc-sur-Seine (Action 4.7)**



Le maire de la commune de Saint-Marc-sur-Seine a contacté l'EPAGE Sequana en début d'année 2019 afin d'être conseillé pour préserver la cascade tufeuse de Saint-Marc-sur-Seine. Suite à cela, l'EPAGE Sequana a pris contact avec les différents partenaires techniques et financiers et a inscrit cette action dans le CTEC. Un plan de gestion a été réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne en 2020. En parallèle, une réflexion est en cours au sein du Conseil Départemental de Côte d'Or pour labelliser le site « Espace Naturel Sensible (ENS) ». En 2021, la réflexion autour du périmètre du futur site ENS sera poursuivie ainsi que la potentielle acquisition de parcelles non communales en cœur de projet.

➤ **Prairie humide communale de Chamesson (Action 4.10)**



En 2020, un plan de gestion a été effectué et un bail rural à clauses environnementales a été rédigé et signé entre la commune et l'exploitant agricole pour la restauration de la prairie humide communale de Chamesson. Les travaux prévus en 2021 sur la prairie humide sont :

- La réouverture de la parcelle via l'entretien de l'expansion des saules,
- Mise en défens autour d'un secteur sensible, très humide pour limiter le piétinement,

- Entretien de la ripisylve du ruisseau de Sainte-Anne qui borde la zone humide,
- Mise en place d'une clôture le long du cours d'eau,
- Création d'un abreuvoir,
- Mise en œuvre du Bail Rural à Clauses Environnementales : interdiction d'apport d'intrants, chargement en bétail limité et mise en place d'une fauche tardive.

➤ **Veille foncière (Action 4.11)**

Dans le cadre du Contrat de Rivière Sequana (2014-2018), le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne avait travaillé sur le recensement des zones humides de tête de bassin. Un des objectifs de cette action était la réalisation d'expertises écologiques et de préconisations de gestion sur les zones humides à fort enjeu biodiversité. Plusieurs sites avaient donc été choisis pour la mise en place d'une notice de gestion écologique. Par ailleurs, plusieurs actions prévues dans le cadre de ces notices n'avaient pas pu être mises en œuvre à cause de la réticence des propriétaires.

Une veille foncière avec la SAFER sur les zones humides ayant bénéficié d'un plan de gestion a donc été mise en place en 2020 pour une durée de 5 ans afin de surveiller le changement de propriétaires sur ces sites. Dans le cas d'un changement, une animation sera mise en place pour restaurer ces sites.

En 2021, la convention avec la SAFER sera renouvelée.

➤ **PAEC « Milieux humides du territoire Sequana – Vallée de l'Ource » (Action 4.13)**

Les MAEC ouvertes sur la vallée de l'Ource en 2016 se terminent le 14 mai 2021.

Suite à la CRAEC du 26/11/2020, il ne sera pas possible de prolonger les anciens contrats pour la campagne 2021, mais il sera possible de contractualiser à de nouveaux contrats d'un an. Pour cela : dépôt d'un nouveau PAEC, formulaires de pré-engagements...

Les mesures « Herbes » sont contractualisables pour 1 an et la mesure « remise en herbe » est contractualisable pour 5 ans.

Suite à diverses discussions avec les partenaires techniques, il a été décidé :

- De déposer un PAEC d'un an sur la vallée de l'Ource pour permettre aux exploitants dont les contrats se terminent d'avoir une continuité.
- De ne pas déposer un PAEC sur la vallée de l'Aube/Aubette car il n'y a jamais eu d'animation MAEC sur cette vallée, et ouvrir un PAEC pour 1 an n'aurait pas d'intérêt / d'efficacité sur les milieux humides. Cette vallée sera prioritaire lors de la prochaine PAC.

➤ **Suivi des autres PAEC « Milieux humides du territoire Sequana » ouverts depuis 2016 (Suivi actions engagées dans le cadre du contrat global)**

Plusieurs exploitants agricoles ont fait appel à l'EPAGE Sequana pour une aide au remplissage des plans de gestions et des cahiers d'enregistrement des interventions.

En 2020, un travail a été fait sur la mise en place du bilan des MAEC zones humides qui va être effectué dès 2021. Cette action a pour but la mise en place d'un protocole d'évaluation d'état des parcelles à l'issue des 5 années d'engagements (2021, 2022, 2023). Plusieurs indicateurs seront suivis :

- Enquêtes agricoles,
- Inventaire floristique,
- Indicateurs chiffrés,
- Organisation d'une commission spécifique « bilan protocole MAEC »,
- Ressenti des animateurs.

➤ **Diagnostic suite à une visite des prairies humides de la vallée d'Amorey – Auberive (Action hors contrat)**



Le propriétaire a fait appel à l'EPAGE Sequana car il souhaitait réouvrir certains fossés tout en préservant les prairies humides, le marais ainsi que la faune et la flore qui la composent. L'EPAGE a produit un rapport avec des préconisations de gestion suite à la visite de terrain. Nous sommes maintenant en attente d'un retour de la CCAVM à propos de la maîtrise d'ouvrage du projet pour reprendre les discussions.

➤ **Restauration d'une mare à Ampilly-les-Bordes (Action hors contrat)**

Un exploitant agricole a fait appel à l'EPAGE en mai 2020 pour l'assister dans son projet de création de mare. Une note technique a été réalisée ainsi que la recherche de financements auprès des différents financeurs du CTEC.

Cette action sera poursuivie en 2021 avec la rédaction de la demande de subvention, la consultation des entreprises et le suivi des travaux.



Figure 3 : localisation de l'emplacement de la future mare

➤ **Restauration d'une mare forestière à Coulmier-le-Sec (Action hors contrat)**

En 2014, la commune a fait appel à l'Office National des Forêts pour réaliser un diagnostic sur la mare du Saut de l'Épine, en forêt communale. Le diagnostic a été réalisé en 2018.

En 2020, la commune a fait appel à l'EPAGE pour l'assister dans son projet de restauration de cette mare forestière. Diverses réunions ont été organisées, une note technique ainsi que le dossier de consultation des entreprises ont été rédigés. La consultation a été lancée le 4 janvier 2021 pour une durée de 55 jours.

Cette action sera poursuivie en 2021 avec la rédaction des demandes de subvention auprès des différents financeurs (AESN et CD21), l'analyse des offres et le suivi des travaux qui sont prévus pour la fin d'été/automne 2021.



➤ **Chantier participatif – restauration d’une mare à Arthonnay (Action hors contrat)**

La commune d’Arthonnay a fait appel à l’EPAGE Sequana pour la restauration d’une ancienne mare abreuvoir dans le village. L’EPAGE a proposé à la commune d’organiser un chantier participatif en 2021 pour la restauration de cette mare en partenariat avec le Conservatoire d’Espaces Naturels.

➤ **Préservation du lac de Marcenay-Larrey (Action du précédent contrat)**

L’EPAGE Sequana a participé au comité de gestion annuel organisé par le Conservatoire d’Espaces Naturels. La présentation des actions réalisées en 2020 et des actions prévues pour 2021 a été effectuée. Quelques actions phares sont prévues pour 2021 : rédaction du plan de gestion synthétique, conception de 2 plateformes d’observation, pose de pupitres pour compléter le sentier de découverte du site, suivis scientifiques, conférences, mise en place d’un périmètre de préemption et poursuite de l’animation foncière, projection d’un film, animations nature, ...

Rédaction d'articles pour le « Petit Sequana ». Il s'agit d'un article sur l'inventaire qui a été réalisé dans l'Yonne (Petit Sequana n°23).

Cette action sera poursuivie en 2021.



➤ **Diffusion des inventaires des milieux humides :**

La maquette « milieux humides, milieux utiles ! » créée en 2020 avec la chargée de communication a été diffusée à 40 communes lors de l'année 2021.

Cette maquette décrit ce qu'est une zone humide, les menaces et la description des différents types de milieux humides qui existent sur le territoire. Une cartographie des zones humides présentes sur la commune concernée est également intégrée.

Cette action sera poursuivie en 2021.

➤ **Participation à diverses journées thématiques :**

- Participation, suivi du projet EADC par rapport à la problématique zones humides.
- Participation au COFIL de la CAAPRE (CA21).
- Participation à des journées « Patur'ajuste ».
- Participation à diverses visio-conférences concernant les zones humides, la réglementation et leur biodiversité.

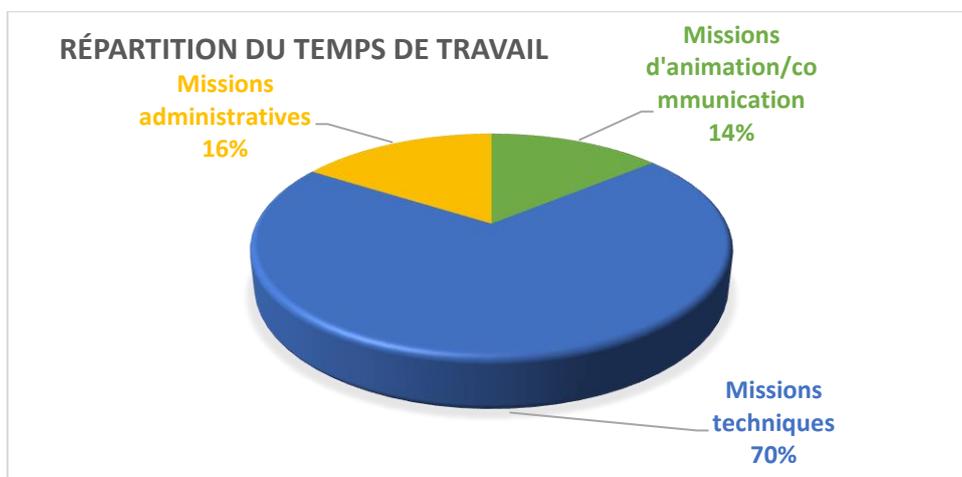
3.2.2.2 AUTRES ACTIONS PREVUES EN 2021

- Création et animation d'un groupe de réflexion d'exploitants pour la mise en place d'analyses sur fourrages secs et verts afin d'évaluer la valeur nutritive et fourragère des prairies humides (Action 4.1) ;
- Inventaire et hiérarchisation des sites naturels et remarquables sur le périmètre Haut-Marnais (Action 4.3) ;
- Réalisation d'un complément d'inventaire milieux humides sur les têtes de bassin versant (Action 4.5).

3.2.2.3 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	14%
Démarchage (MOA, financeurs)	1%
Préparation, organisation & animation de réunions	3%
Supports de communication	6%
Echanges Extérieurs	2%
Réunions d'équipe	2%
Missions techniques	70%
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution...)	19%
Recherche/documentation pour projets	15%
Réunions techniques de projet	6%
Elaboration & Rédaction projets	30%
Missions administratives	16%
Formation	0%
Gestion administrative courante	3%
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels...)	12%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	1%
Total	100%



3.2.3 ANIMATION « EROSION-RUISSELLEMENT » (ENJEU 6)

3.2.3.1 REALISATIONS EN 2020

➤ **Étude globale pour la caractérisation de l'érosion des sols et du ruissellement sur le territoire de l'EPAGE Sequana (Action 6.8)**

L'EPAGE SEQUANA a mandaté le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en mars 2020 pour réaliser un état des lieux et une modélisation du risque érosion-ruissellement des bassins versants situés sur son périmètre d'action (périmètre en pièce jointe).

L'étude réalisée par le BRGM a pour objectif d'identifier les zones d'actions prioritaires par rapport au risque ruissellement et érosion des sols et de protéger la ressource en eau souterraine et superficielle, en évitant les départs de terre dès l'origine ou en provoquant la sédimentation en amont de ces zones sensibles.

La tranche ferme de l'étude a démarré le 25 septembre 2020 et va se dérouler en 4 phases pour une durée de 15 mois :

- Phase 1 : état des lieux (recueil de données historiques, description physique du territoire, recueil des données complémentaires)
- Phase 2 : cartographie de l'aléa érosion (programmation du modèle MESALES, test, application, terrain et cartographie)
- Phase 3 : intégration des enjeux du territoire (inventaire et hiérarchisation des enjeux, croisement avec l'aléa érosion, hiérarchisation des bassins versants, cartographie)
- Phase 4 : livrable et pilotage (rapport final, réunion de restitution aux élus)

L'étude a bénéficié de 80% de subventions de la part de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

➤ **Lutte contre l'érosion et le ruissellement sur la commune de Quemigny-sur-Seine (Action 6.9)**

Suite aux intempéries du 11 mars 2018 qui ont occasionné des dégâts importants sur des biens privés et collectifs sur la commune de Quemigny-sur-Seine, l'EPAGE Sequana et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or ont assisté la commune.



Suite à l'étude pour la prévention du ruissellement et de l'érosion réalisée en interne par l'EPAGE et la Chambre d'Agriculture en 2019, 1478 ml de haies anti-érosives ont été implantés en 2020 dans des secteurs stratégiques permettant le ralentissement des écoulements, l'infiltration de l'eau et le dépôt de terre hors des zones vulnérables. Le marché a été attribué à l'entreprise NAUDET basée à Leuglay. La commune a bénéficié de 80% de subvention de la part de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Le PAEC « érosion-ruissellement » ouvert en 2019 par l'EPAGE et la Chambre d'Agriculture pour financer la remise en herbe de secteurs sensibles a été suivi en 2020. Une assistance aux exploitants pour bénéficier d'une dérogation de réimplantation des parcelles suite à la sécheresse a été faite. L'EPAGE Sequana a également assisté la commune pour l'aider à déposer un dossier pour bénéficier d'une subvention pour l'acquisition de matériel d'entretien des haies. Le dossier a été déposé auprès du PDR Bourgogne, sous la mesure 4.4.1 « investissements non productifs en faveur de l'environnement ». Le dossier a été déposé en mai 2020 et la commune est depuis en attente de la notification de la subvention. Un programme d'entretien des haies va être mis en place en 2021 ainsi qu'une convention de mise à disposition du matériel.

➤ **Application du modèle MESALES sur la commune d'Etalante (Action 6.10)**

Le 4 juillet 2018, plusieurs communes du Nord de la Côte d'Or ont subi des cumuls de précipitations extrêmement élevées sous forme de grêle et de neige. Cet épisode orageux, très localisé, a occasionné d'importants dégâts de biens collectifs et privés. Les dommages ont été soit le fait de débordements de cours d'eau ou autres (chemin, voie de circulation) soit le fait d'érosions de terrain agricoles (ravines). Le mur du cimetière d'Etalante a cédé suite à l'accumulation d'eau derrière celui-ci et la parcelle agricole en amont a été fortement érodée.



Une action a été inscrite au CTEC. En 2020, l'application du modèle MESALES afin de définir les secteurs les plus sensibles à l'érosion et au ruissellement des sols a été engagée.

Cette action sera poursuivie en 2021 avec la proposition d'aménagements d'hydraulique douce à la commune et la validation des aménagements avec les propriétaires.

➤ **Aide à la rédaction du dossier de candidature pour l'appel à projet « Bocage & paysages » (Action hors contrat)**

Un exploitant agricole a fait appel à l'EPAGE Sequana et à l'entreprise NAUDET car il souhaite implanter des haies sur certaines parcelles dont il est propriétaire. L'EPAGE Sequana a participé à la rédaction du dossier de candidature auprès de la Région qui a été déposé en octobre 2020. L'exploitant agricole pourra ainsi bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% pour l'implantation de ses haies (1200 ml).

→ Les travaux de plantation sont prévus pour l'automne 2021 sous réserve de l'accord de subvention de la Région.

➤ **Implantation de haies sur les communes de Duesme et Coulmier-le-Sec (Actions hors contrat)**

Les collectivités ont fait appel à l'EPAGE car elles souhaitent implanter des haies sur leur territoire. L'EPAGE prendra prochainement rendez-vous avec les communes sur le terrain, puis les assistera dans le dépôt du dossier de candidature auprès de la Région BFC pour bénéficier de subventions. L'EPAGE aidera également les communes à rédiger un dossier de consultation des entreprises et à analyser les différentes offres.

Ce dossier sera poursuivi en 2021.

➤ **Participation à des journées diverses thématiques / COPIL**

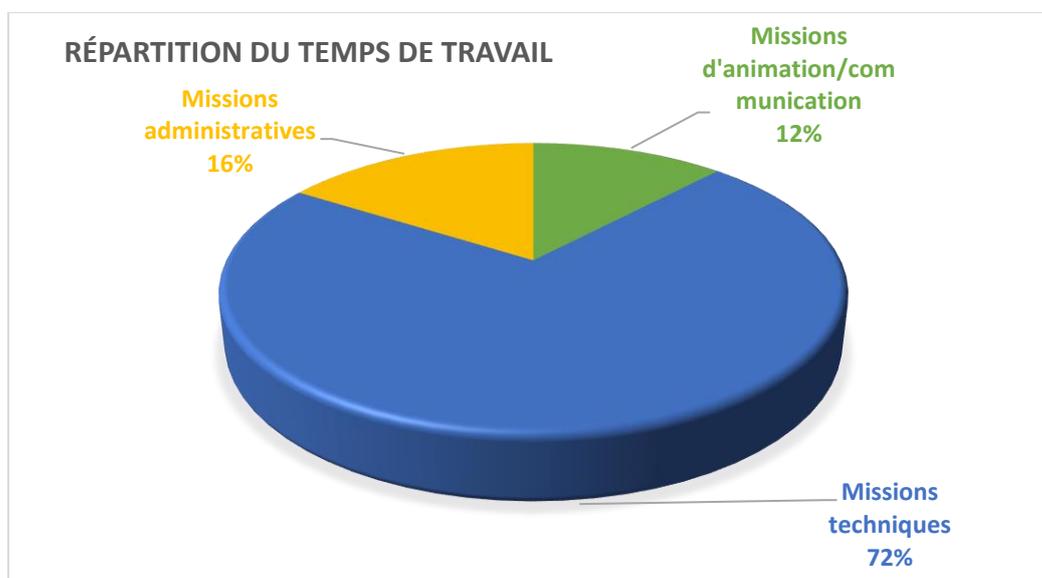
- Participation, suivi du projet EADC par rapport à la problématique érosion / ruissellement
- Rencontre de l'association APAD, exploitante qui pratique le semis sous couvert pour lutter contre l'érosion des sols

➤ **Rédaction d'articles** pour le « Petit Sequana » et dans le bulletin d'info semestriel. Il s'agit d'un article sur la plantation des haies à Quemigny-sur-Seine (Petit Sequana n° 21). Un article est également paru dans le bulletin d'info sur l'étude pour la prévention du ruissellement et de l'érosion à l'échelle du périmètre de l'Epage Sequana (Bulletin d'info n° 12)

3.2.3.2 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	12%
Démarchage (MOA, financeurs)	2%
Préparation, organisation & animation de réunions	3%
Supports de communication	1%
Echanges Extérieurs	2%
Réunions d'équipe	4%
Missions techniques	72%
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution...)	12%
Recherche/documentation pour projets	11%
Réunions techniques de projet	8%
Elaboration & Rédaction projets	41%
Missions administratives	16%
Formation	2%
Gestion administrative courante	3%
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels...)	10%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	1%
Total	100%



3.2.4 ANIMATION CAPTAGES (ENJEU 5)

L'EPAGE Sequana assure le suivi technique et administratif des études BAC. Les maîtres d'ouvrage de ces études restent les communes ou syndicat des eaux.

Ces études sont financées à 80% par l'AESN. L'animation agricole (Phase 4 – étude BAC), réalisée par la CAAPRE, est quant à elle financée à 100% par l'AESN, le SESAM, l'EPAGE Sequana et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

3.2.4.1 ETUDES BAC – PHASE 1

➤ **BAC Chamesson –Phase 1 initiée (Action 5.8)**

Depuis la réalisation d'un diagnostic AEP en 2012, la commune de Chamesson s'est lancée dans un vaste programme de travaux afin de rénover son réseau d'eau.

Dans le cadre du plan de reprise de l'AESN, la commune peut bénéficier d'aides à hauteur de 60% pour toute demande déposée d'ici le 31 juillet 2021. Néanmoins certaines conditions d'éligibilité s'appliquent du fait que le captage des sources de la Fontaine Sainte Anne, alimentant en eau potable la commune, est classé sensible au SDAGE (2016-2021, cas 4). Parmi ces conditions, une étude hydrogéologique d'Aire d'Alimentation de Captage doit être réalisée puis une animation doit être mise en place.

La commune ayant engagé une action dans le CTEC pour la protection de son captage, souhaite, avec l'appui de l'EPAGE Sequana, lancer l'étude hydrogéologique au plus vite afin de pouvoir bénéficier des aides majorées de l'AESN dans le cadre de son plan de reprise.

Une délibération pour lancer cette étude a été prise par le conseil municipal en octobre 2020 et la commune doit transmettre les données qu'elle a à disposition (études, plans, cartes...) pour que l'EPAGE Sequana puisse préparer le dossier de consultation des entreprises. La demande d'aide pour cette étude doit également être déposée d'ici fin juillet 2021.

➤ **BAC SIAEP de Chambain-Buxerolles – Phase 1 en cours + DUP en cours (Action 5.7)**

Le captage de la source des Eaux Bruyantes, exploité par le SIAEP de Chambain-Buxerolles, n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée en 2020, couplée à une étude BAC. Cette dernière est réalisée par le bureau d'études Science Environnement.

Le contexte du captage a été défini. Une source annexe, sur domaine privé, mais servant occasionnellement en période de sécheresse prononcée pour l'alimentation en eau des communes, a été intégrée à l'étude car le SIAEP aimerait à terme pouvoir l'exploiter dans les règles.

Lors de la réunion en COPIL en novembre 2020, le protocole de traçages a été validé avec la réalisation de seulement 2 points d'injection au lieu de 3, un 3^{ème} point ayant été considéré comme non pertinent. Des prestations complémentaires ont également été suggérées pour mener à bien cette étude, à savoir :

- la réalisation d'un suivi en continu du débit du captage pendant 9 mois (option qui n'avait pas été affirmée en début de marché) ;
- la réalisation de mesures de débit ponctuel au captage et à la source annexe sur 5 mois supplémentaires (parallèlement au suivi en continu) ;
- la réalisation d'un suivi renforcé nitrates/pesticides pendant 2 mois sur la source annexe afin de pouvoir comparer, en période de reprise des pluies, la qualité des eaux des 2 sources.

Ces prestations complémentaires ont toutes été affirmées fin 2020.

➤ **BAC Poiseul-la-Grange – Phase 1 en cours + DUP en cours (Action 5.15)**

Le captage de la source des Belles Fontaines, situé sur la commune de Poiseul-la-Grange, n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée en 2019, couplée à une étude BAC. Cette dernière est réalisée par le bureau d'études Science Environnement.

La définition du contexte du captage a été réalisée en 2020 et le protocole de traçages a été validé par le COPIL. Ceux-ci seront lancés dès que les conditions hydrogéologiques le permettront. Le suivi renforcé a mis en évidence une ressource vulnérable face aux activités agricoles (aussi bien nitrates que pesticides).

➤ **BAC Brémur-et-Vaurois –Phase 1 en cours + DUP en cours (Action 5.5)**

Le captage de la source du lavoir, situé sur la commune de Brémur-et-Vaurois, n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée en 2019, couplée à une étude BAC. Cette dernière est réalisée par le bureau d'études Science Environnement.

La définition du contexte du captage a été réalisée en 2020 et le protocole de traçages a été validé par le COPIL. Ceux-ci seront lancés dès que les conditions hydrogéologiques le permettront. Le suivi renforcé ne montre pas de pollutions diffuses. Les concentrations en nitrates sont proches du bruit de fond naturel et les pesticides détectés sont tous des métabolites dont les concentrations

sont inférieures au seuil réglementaire. Le suivi de débit, devant durer 9 mois, a quant à lui été plusieurs fois mis à mal obligeant la commune à le poursuivre sur 6 mois supplémentaires, sans subventionnement.

➤ **BAC Channay –Phase 1 en cours + DUP en cours (Action 5.10)**

Le captage de la source de la Roise, situé sur la commune de Channay, n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée en 2019, couplée à une étude BAC. Cette dernière est réalisée par le bureau d'études Science Environnement.

La définition du contexte du captage a été réalisée en 2020 mais est complexe d'un point de vue géologique / hydrogéologique. Le COPIL a ainsi demandé au bureau d'études de compléter ses informations afin de mieux identifier l'origine possible des eaux. Le protocole de traçages proposé n'a pas été validé par le COPIL et doit être revu. Le suivi renforcé n'a pas mis en évidence de dépassement des seuils réglementaires pour les nitrates et pour les pesticides mais une vulnérabilité de la ressource face aux activités agricoles semble tout de même être présente. Le suivi de débit a montré une bonne production du captage avec un faible rabattement lors des pompages.

➤ **BAC Aisey-sur-Seine / SIE Coulmier-le-Sec / Magny-Lambert – phase 1 en cours (Actions 5.1, 5.13 et 5.18)**

Les captages d'Aisey-sur-Seine, de Magny-Lambert (puits et forage) et du SIE de Coulmier-le-Sec ne sont pas identifiés comme prioritaires dans le PTAP, ni sensibles (excepté la source du Coteau Froid, exploitée par le SIE de Coulmier-le-Sec, qui est sensible cas 4). Malgré la présence de périmètres de protection de captages sur ces 4 captages (arrêtés par DUP), les analyses effectuées par l'ARS avaient révélé des pollutions en pesticides récurrentes sur chacun de ces captages, d'où le lancement en 2017 d'études BAC. La proximité géographique de ces 3 collectivités mais aussi la synchronisation des décisions avait permis de lancer une étude BAC traitant des 4 captages avec pour mandataire le SIE de Coulmier-le-Sec.

Des traçages avaient été réalisés en 2019 sur chacun de ces captages pour délimiter leur AAC. Certaines limites posant encore des interrogations, le COPIL avait décidé de relancer une nouvelle campagne de traçages pour chacun des captages. Deux nouvelles campagnes de traçages ont ainsi eu lieu début 2020 sur le captage d'Aisey-sur-Seine (source du Petit Parc) et sur le captage du SIE de Coulmier-le-Sec (source du Coteau Froid). Les délimitations des AAC ont été revues mais sont en attente des résultats des traçages qui doivent avoir lieu sur Semond, commune voisine, et qui permettront d'affiner encore davantage ces délimitations. Ce traçage devait également avoir lieu en

2020 mais a dû être repoussé en raison de la période de confinement liée à l'épidémie COVID-19. Depuis, le SIE de Coulmier-le-Sec connaît d'importants problèmes d'ordre quantitatif avec l'assèchement depuis juin 2020 de son unique ressource. La Mica 21 et la Préfecture de Côte d'Or assistent le syndicat pour l'aider à trouver des solutions alternatives mais les problématiques d'ordre qualitatif de cette ressource ne sont plus pour l'instant la priorité du syndicat.

Une nouvelle campagne de traçages devait également avoir lieu en 2020 sur les captages de Magny-Lambert. Cette dernière n'a finalement pas pu se faire en raison de la période de confinement liée à l'épidémie COVID-19. Elle sera programmée dès que les conditions hydrogéologiques le permettront.

➤ **BAC Semond phase 1 en cours + révision de la DUP en cours (Action hors contrat)**

La DUP devant être révisée, une étude BAC a été engagée sur le captage de la source de la Brebis à Semond en 2016. Le bureau d'études Science Environnement est en charge de cette étude. En juin 2017, le COPIL s'était réuni pour valider les limites de l'AAC. Le Conseil Départemental 21 s'était interrogé sur la nécessité de réaliser des traçages complémentaires afin d'affiner certaines limites. Suite à une réunion en octobre 2019, le COPIL et la commune avaient décidé de lancer une nouvelle campagne. Celle-ci, programmée pour 2020, n'a pu avoir lieu en raison de la période de confinement liée à l'épidémie COVID-19. Elle sera programmée dès que les conditions hydrogéologiques le permettront.

La DUP est de ce fait toujours en cours.

➤ **BAC Minot / Echalot –Phase 1 en cours + DUP en cours (Actions 5.11 et 5.21)**

Le captage de la source sous le Moulin du Mont, situé à Minot, et les captages des 2 sources de Vau le Bon, situés à Echalot, n'ayant pas de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), des procédures ont été lancées fin 2018, couplées à des études BAC (Phase 1). Ces communes étant proches l'une de l'autre, les études sont réalisées en même temps par le bureau d'études Science Environnement. Fin 2019, des traçages ont été lancés sur les 2 communes.

Sur Minot, les résultats ont été satisfaisants, permettant de délimiter l'aire d'alimentation du captage de la source sous le Moulin du Mont. Cette délimitation ainsi que la vulnérabilité intrinsèque du milieu ont été validées en COPIL. Le rapport préliminaire pour l'hydrogéologue agréé a été finalisé en cette fin d'année 2020 et devrait être déposé prochainement à l'ARS. D'autre part, suite à une réunion d'information réalisée par l'EPAGE Sequana et la CAAPRE en août 2020, la commune souhaite poursuivre sa démarche de protection de sa ressource en eau. Une

délibération a été prise en ce sens en septembre 2020 et une consultation a été lancée, avec l'appui de l'EPAGE Sequana, pour mandater un bureau d'études afin de réaliser les phases 2 et 3 de l'étude BAC (diagnostic des pressions et élaboration d'un programme d'actions). La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or a été retenue pour cette prestation qui sera lancée dès attribution des aides de l'AESN.

Les traçages **sur Echalog** n'ont quant à eux pas donné les résultats escomptés puisqu'un seul des traceurs est ressorti sur un point de suivi, autre que le captage. Les éléments collectés n'ont donc pas permis de délimiter une aire d'alimentation pour le captage des sources de Vau le Bon. Sur les conseils du COPIL, la commune doit lancer, dès que les conditions le permettront, une nouvelle campagne de traçages, financée à 80% par l'AESN.

➤ **BAC Marcenay phase 1 finalisée + révision de la DUP en cours (Action 5.14)**

La DUP devant être révisée, une étude BAC a été engagée sur le captage de la Fontaine de Chavigné à Marcenay en 2016. Le bureau d'études Phréasol est en charge de cette étude. Une réunion de restitution de la 1^{ère} phase de l'étude BAC et d'introduction du diagnostic des pressions (Phase 2 étude BAC) était programmée en mai 2019. Il a été soulevé qu'une évaluation précise de la contribution du Grand Fossé et du lac Marcenay (bassin versant contributif) au débit du captage devait être faite. La commune a donc donné son accord pour qu'un traçage quantitatif soit réalisé en période d'étiage. Ce nouveau marché a été attribué au bureau d'études Phréasol. Les conditions hydrogéologiques n'étant pas favorables à la réalisation de ce traçage lors des étiages 2019 et 2020, le COPIL, en accord avec la commune, a décidé d'exploiter les données de jaugeages différentiels réalisés par le bureau d'études lors de la préparation de ses campagnes. La contribution possible des pertes du Grand Fossé au débit de la Fontaine de Chavigné a été évaluée pour différentes hypothèses. Il a été conclu qu'en période d'étiage, la majorité des apports d'eau à la source de Chavigné est issue de l'aire d'alimentation hydrogéologique définie de Balot à Marcenay. Une réunion publique ayant pour objectifs de sensibiliser les acteurs du territoire à la protection de la ressource de Chavigné et de les informer sur les suites pouvant être menées est prévue début 2021.

➤ **BAC SIAEP Brion-sur-Ource – phase 1 finalisée + révision de la DUP en cours (Action 5.17)**

La DUP devant être révisée, une étude BAC a été engagée fin 2018 sur le captage de la Grande Fontaine, exploité par le SIAEP de Brion-sur-Ource. Le bureau d'études Phréasol est en charge de cette étude.

Plusieurs campagnes de traçages (courte distance, longue distance, traçage complémentaire quantitatif) ont été réalisées en 2019 dans le cadre de cette étude. Elles ont permis de mettre en évidence :

- l'absence de participation des écoulements souterrains de rive gauche, écartant de ce fait le risque de contamination du captage par les ANC ;
- un fonctionnement et une alimentation mixte du captage par :
 - o une aire d'alimentation hydrogéologique (20 km²),
 - o un bassin versant contributif, confondu avec l'ensemble du bassin versant de la rivière Ource (400 km²), susceptible d'alimenter les pertes de la rivière : participation des pertes de l'Ource d'au moins 60 à 80% au débit du captage.

Les délimitations (AAC et bassin contributif) ont été validées par le COPIL. Le bureau d'études Phréasol a également caractérisé la vulnérabilité du milieu suivant plusieurs approches. Les temps de transfert du bassin versant de l'Ource vers la Grande Fontaine ont également été évalués.

Cette étude, en cours de finalisation, doit être rendue début janvier 2021.

Pour les suites à donner, plusieurs pistes ont été apportées au SIAEP de Brion-sur-Ource lors de la réunion de restitution de l'étude en octobre 2020. Il a ainsi été évoqué notamment :

- la tenue d'une réunion publique conviant les principaux acteurs et services de secours du territoire afin de les informer de l'étendue de l'aire d'alimentation du captage de la Grande Fontaine et de les sensibiliser par la même occasion sur la vulnérabilité du milieu et les risques identifiés ;
- l'établissement d'un plan d'alerte afin de transférer l'information jusqu'au SIAEP de Brion en cas d'apparition d'un incident/accident pouvant altérer la qualité de l'eau au captage. Un positionnement de l'hydrogéologue agréé et de l'ARS est par contre attendu avant de travailler ce point ;
- la réalisation d'un diagnostic non agricole afin d'identifier finement tous les risques non agricole (gestion des déchets, gestion de l'assainissement et des eaux usées, installations classées, sites potentiellement pollués, infrastructures de transport...) ;
- la réalisation d'une animation agricole succincte menée par la CAAPRE. Cette animation serait principalement axée sur de l'information et de la sensibilisation via, par exemple, un bulletin auprès des exploitations agricoles du territoire.

Le SIAEP de Brion-sur-Ource doit revenir vers l'EPAGE Sequana pour les suites à donner.

➤ **BAC Beneuvre – phase 1 finalisée + DUP en cours (Action 5.20)**

Les captages de la source Volardon et de la source En Laye, situés sur la commune de Beneuvre, n'ayant pas de DUP, une procédure a été lancée couplée à une étude BAC. Cette dernière, attribuée au bureau d'études Science Environnement, a débuté début 2018 et s'est finalisée fin 2020.

Parallèlement à cette étude, un diagnostic AEP, avec établissement d'un schéma directeur, est en cours par le bureau d'études ARTELIA. Des compteurs doivent être posés (à la source de Volardon et aux réservoirs) afin de déterminer le rendement. La commune attend les résultats de cette étude pour statuer sur la conservation d'une ou de ces 2 sources. Les suites à donner à l'étude BAC seront donc vues ultérieurement.

3.2.4.2 ETUDES BAC – PHASES 2 ET 3

➤ **BAC Minot– Phases 2 et 3 initiées (Action 5.21)**

Comme vu précédemment, des démarches ont été entreprises et une étude BAC Phases 2 et 3 (diagnostic des pressions et élaboration d'un programme d'actions) sera lancée dès accord de financement de l'AESN.

➤ **BAC Marcenay (Action 5.14) et BAC SIAEP Brion-sur-Ource (Action 5.17) – Phases 2 et 3 initiées**

Comme vu précédemment, des démarches ont été entreprises auprès de la commune de Marcenay et du SIAEP de Brion-sur-Ource pour les inciter à réaliser une réunion publique en 2021 afin de sensibiliser les acteurs du territoire sur la protection de leur captage. D'autres mesures pourront être prises par la suite.

➤ **BAC Beaunotte– Phases 2 et 3 initiées (Action 5.3)**

Une réunion d'information s'est tenue en septembre 2020 à la mairie de Beaunotte pour informer / sensibiliser la commune à la protection de son captage (source des Chenots) et des démarches qui pouvaient être entreprises. La commune n'a pour l'instant pas donné de suite à cette réunion.

➤ **BAC Billy-les-Chanceaux –Phases 2 et 3 initiées (Action 5.4)**

Une réunion d'information s'est tenue en octobre 2020 à la mairie de Billy-les-Chanceaux pour informer / sensibiliser la commune à la protection de son captage (source de Techey) et des démarches qui pouvaient être entreprises. La commune est actuellement principalement occupée par l'aspect quantitatif de son captage, dont la ressource vient à manquer en période de sécheresse prononcée, comme cet été. Une demande a été déposée par la commune à la Mica 21 pour les aider dans la recherche de solutions alternatives. L'aspect qualitatif n'est donc pas pour l'instant la priorité de la commune, surtout si le captage actuel venait à être remplacé. La commune a par contre sollicité l'EPAGE Sequana pour les assister dans les demandes de subvention dans le cadre des travaux liés à la DUP.

➤ **BAC Chanceaux –Phases 2 et 3 initiées (Action 5.9)**

Une réunion d'information s'est tenue en septembre 2020 à la mairie de Chanceaux pour informer / sensibiliser la commune à la protection de ses captages (source Eau de Feu, Combe Liée et Seillières) et des démarches qui pouvaient être entreprises. Différents scénarios de protection avec des coûts estimatifs associés leur ont été présentés.

La commune n'a pour l'instant pas donné de suite à cette réunion.

3.2.4.3 ETUDES BAC – PHASE 4

➤ **BAC Beaulieu - Phase 4 en cours (Action 5.2)**

Une animation agricole est menée par la CAAPRE depuis 2019 sur le captage de la source de la Douhie, situé sur la commune de Beaulieu.

En 2020, 100% de la SAU de l'AAC est convertie en agriculture biologique ou en prairie.

Plus particulièrement, la CAAPRE a réalisé cette année des bulletins d'information et a assisté les agriculteurs dans leur démarche.

➤ **BAC Rochefort-sur-Brevon - Phase 4 en cours (Action 5.16)**

Une animation agricole est menée par la CAAPRE depuis fin 2016 sur les captages de la source du Château et de la source du Puiset, situés sur la commune de Rochefort-sur-Brevon.

En 2020, la SAU du BAC est concernée à 65 % par des actions pour protéger la ressource en eau, ce qui représente un total de 111 ha.

Plus précisément cette année, la CAAPRE a réalisé une journée technique, à assurer le suivi des MAE et à réaliser des analyses de fumiers.

3.2.4.4 PLAQUETTES CAPTAGES

L'EPAGE Sequana a réalisé cette année des plaquettes sur la protection de la ressource en eau, à destination des élus dont une étude BAC est engagée dans le CTEC.

Ces plaquettes nominatives ont pour objectifs de :

- rappeler les notions de **DUP** (Déclaration d'Utilité Publique) et d'**étude BAC** (Bassin d'Alimentation de Captage) ;
- faire un zoom sur le captage de la commune ou du syndicat des eaux : information générale sur le captage, réglementation liée au captage, historique des démarches entreprises, perspectives possibles.

Six plaquettes ont été envoyées (aux mairies de Beaulieu, d'Echalot, de Minot, de Marcenay, de Rochefort-sur-Brevon et au SIAEP de Brion-sur-Ource) et 4 sont en cours de préparation (pour les mairies de Beaunotte, de Billy-les-Chanceaux, de Chanceaux et du SIAEP de Chambain-Buxerolles).

LA RESSOURCE EN EAU : UN OR BLEU A PROTEGER ET PRESERVER

La protection des captages : une priorité !

UNE RESSOURCE LIMITÉE ET DÉGRADÉE

Le territoire de la Côte d'Or repose sur un secteur calcaire karstique, ce qui rend les ressources en eau existantes limitées en terme de quantité et particulièrement vulnérables aux pollutions (nitrates et pesticides étant les principaux facteurs de dégradation).

POURQUOI PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ?

- **POUR NOTRE SANTÉ** : Les collectivités ont l'obligation de distribuer une eau conforme aux limites et aux références de qualité fixées par le Code de la santé publique. Leur responsabilité est ainsi engagée.
- **POUR NOS FINANCES** : Des traitements curatifs (traitement sur charbon actif, ultrafiltration...) et palliatifs (alimentation par des citernes d'eau, changement de ressources, interconnexion...) existent. Néanmoins ces solutions d'urgence peuvent se révéler extrêmement coûteuses et pas toujours fructueuses.
- **POUR NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE CADRE DE VIE** : L'enjeu des territoires est de transformer l'obligation environnementale et sanitaire autour des captages en solutions pérennes créatrices de valeur économiques et sociales (santé de la population, qualité du paysage, attractivité du territoire, ...).

SOLUTIONS : DUP ET ETUDE BAC

Des outils complémentaires pour protéger durablement la ressource en eau

OBJECTIFS :

- Agir de manière préventive et durable sur la qualité de la ressource en eau,
- Anticiper les problèmes,
- Réduire, éliminer les pollutions (ponctuelles, accidentelles, diffuses).

Mieux vaut agir que réagir !

Fournir aux habitants une eau potable de qualité à des coûts maîtrisés

↕

Préserver durablement nos ressources et avec elles les possibilités du développement de demain

3.2.4.5 PREVISIONNEL 2021

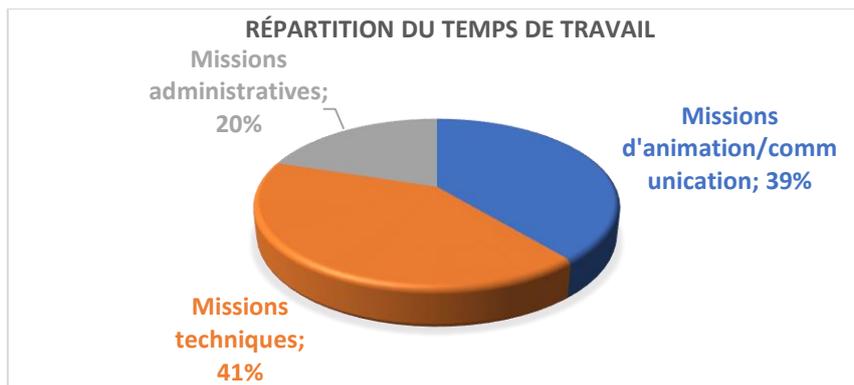
En plus de la poursuite des actions engagées précédemment, les nouvelles actions à engager en 2021 concernent :

- **Bure-les-Templiers** : Engager la phase 1 de l'étude BAC (étude hydrogéologique) ;
- **SIAEP de Combe Noire** : Engager la phase 1 de l'étude BAC (étude hydrogéologique) ;
- **Essarais** : Engager les phases 2 et 3 de l'étude BAC (diagnostic des pressions et élaboration d'un programme d'actions).

3.2.4.6 REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps travaillé sur chaque type de mission est réparti comme suit :

Type de mission	%
Missions d'animation/communication	39%
Démarchage (MOA, financeurs)	6%
Préparation, organisation & animation de réunions	14%
Supports de communication	16%
Réunions d'équipe	3%
Missions techniques	41%
Suivi technique des projets	33%
Recherche/documentation pour projets	1%
Réunions techniques de projet	6%
Elaboration & Rédaction projets	1%
Missions administratives	20%
Formation	0%
Gestion administrative courante	9%
Suivi du contrat CTEC (copil, évaluation, bilan annuel...)	10%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subventions)	1%
Total	100%



3.2.5 PROJETS TRANSVERSAUX (ENJEUX 6 ET 7)

3.2.5.1 PROJET EAU ET AGRICULTURE DURABLE DU CHATILLONNAIS (ACTION 6.7)

Porté par l'EPAGE Sequana mais piloté par un large panel d'acteurs du territoire, le projet EADC marque par son ambition et son caractère innovant. La tranche ferme de l'étude de faisabilité s'est terminée le 15 octobre 2020 dernier et sera poursuivie par l'affermissant de la tranche optionnelle en début d'année 2021.



Les objectifs globaux étaient la préservation des enjeux liés à l'eau, la participation à l'adaptation au changement climatique et le soutien aux filières agricoles.

Les zones cibles

- Les **zones d'expansion des crues**, qui sont des espaces indispensables à la prévention des inondations des territoires situés en aval.



- Les zones sensibles au **ruissellement de surface**, qui peuvent bénéficier d'aménagements permettant de favoriser l'infiltration de l'eau et limiter les dégâts causés par le ruissellement.

- Les surfaces à proximité de **captages d'alimentation en eau potable**, afin de protéger la qualité de l'aliment le plus consommé.



- Les **zones humides**, qui sont riches et rares au niveau national. Il est indispensable de les préserver dans un contexte d'extinction massive de biodiversité.

Ces zones prioritaires d'intervention représentent une surface de 10 000 ha.

Idées fondatrices

Rémunérer les services environnementaux réalisés par les agriculteurs comme une production à part entière des exploitations.

13 mesures agricoles et rémunérations associées ont été définies :

	Stockage de l'eau / prévention des inondations	Préservation des zones humides	Lutte contre l'érosion des sols	Préservation des zones de captage d'eau potable
Conversion de terres cultivées en prairies et maintien du couvert permanent	X	X	X	X
Conversion de terres cultivées en jachère et maintien du couvert permanent			X	X
Maintien des prairies	X	X	X	X
Création de haies	X		X	X
Maintien et entretien de haies	X		X	X
Agroforesterie	X		X	X
Pré-verger	X		X	X
Cultures associées / méteils				X
Couverts d'interculture			X	X
Semis direct sous couvert			X	
Agriculture biologique				X
Rotation longue en zone de captage				X
Enherbement de l'inter-rang en vigne			X	

Soutenir les filières et viser une économie circulaire

L'objectif du volet est de développer les filières qui peuvent :

- Contribuer au maintien, à la transmission, à l'installation d'exploitations dans un modèle plus durable ;
- Rémunérer des pratiques compatibles avec l'enjeu eau à une échelle significative ;
- Contribuer, à moyen-long terme, au financement de la rémunération des services environnementaux aux exploitants des zones cibles.

La filière « Produits laitiers différenciés », respectueuse de l'environnement et du bien-être animal a été approfondie dans le cas de cette étude.

L'étude de marché réalisée par le cabinet a concerné le lait UHT demi-écrémé différencié et les produits ultrafrais (yaourts, beurre, crème), sur les bassins de consommation de Côte d'Or, de Troyes et du bassin



parisien. Elle livre les atouts et faiblesses de produits différenciés du Châtillonnais, ainsi que ses facteurs de succès.

Pour le développement d'une filière lait UHT, la mise en place d'une unité de transformation en Côte d'Or est actuellement discutée, plutôt qu'un recours aux prestations de service de laiterie situées dans d'autres régions : plusieurs transformateurs de la filière lait bourguignonne et des metteurs en marché nationaux y ont un intérêt, en plus des producteurs du GIEE. Cette convergence d'intérêts a déjà donné lieu à plusieurs échanges et des partenariats se dessinent, notamment pour mobiliser une participation financière publique.

La participation d'EADC à ce projet pourrait être un atout pour la filière, non seulement en tant que partenaire financier d'un projet qui fait sens pour le territoire, mais aussi pour lui donner une dimension supplémentaire : un ancrage territorial fort et des liens institutionnels avec les bassins aval de la Seine, qui peuvent faire la différence sur certains marchés.

Une gestion transversale

Une structure dédiée à la mise en œuvre de l'action sera prochainement créée : une SCIC. Le choix de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif repose sur la capacité de ce type de structure de fédérer un large éventail d'acteurs publics et privés autour d'un projet commun.

Une association de préfiguration de la société verra le jour dès 2021. Son action se concentrera sur la recherche de financements, la construction juridique et administrative de la société, la préparation des contrats avec les exploitants agricoles et la commercialisation des produits laitiers.

Des partenariats innovants

L'ambition et le caractère expérimental de ce projet ont d'ores et déjà provoqué son inscription dans plusieurs dynamiques ainsi qu'un co-financement public/privé :

- Action du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seine Troyenne et supérieure,
- Action du Contrat de Transition Ecologique de Haute Côte d'Or, labellisé par le Ministère de la transition écologique et solidaire,
- Action du Contrat Territorial Eau et Climat Sequana,
- Lauréat de l'appel à projet « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » de la Région Grand-Est,
- Co-financeurs : Parc national de forêts, EPTB Seine Grands-Lacs, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Grand Est, Troyes Champagne Métropole, Communauté de communes du Châtillonnais, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Coopérative laitière

de Côte d'Or, Société de déshydratation de la Haute-Seine, Fédération de pêche de Côte d'Or.

Il ne fait aucun doute que la concrétisation du projet attirera un panel de partenaires encore plus étendu.

Suites du projet

La tranche optionnelle qui consistera à la mise en place d'une association de préfiguration par le bureau d'étude va être affirmée au cours du premier trimestre 2021. L'action de l'association se concentrera sur la recherche de financements, la construction juridique et administrative de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) et la préparation des contrats de résiliences par le biais d'ateliers de travail.

Une convention de partenariat entre les différents partenaires est en cours de préparation pour la participation des partenaires dans les ateliers de construction de l'association. La convention finalisée sera mise à disposition des partenaires d'ici fin janvier 2021.

3.2.5.2 MODELISATION HYDRAULIQUE DES BASSINS EN CRUE (ACTION 7.1)

L'EPAGE Sequana est intégré dans le périmètre du PAPI de la Seine Troyenne et supérieure.

L'EPAGE est l'un des porteurs de projet du programme d'actions (2020/2026), notamment en matière de ralentissement des écoulements et d'aménagement des zones d'expansion des crues.

La préservation et l'amélioration du fonctionnement de ces zones



d'expansion constituent la base de la stratégie de protection que souhaite développer l'EPAGE Sequana.

En octobre 2020, l'EPAGE Sequana a lancé l'étude de modélisation, qui doit s'effectuer sur le bassin de la Seine et de l'Ource pour 2021 puis sur le bassin de la Laignes en 2022.

Le phasage prévu de l'étude est le suivant :

- 4^{ème} trimestre 2020 : recueil de données ;
- 1^{er} trimestre 2021 : relevés topographiques complémentaires, analyse topographique et validation des hydrogramme de crue ;
- 2^{ème} trimestre 2021 : validation et calage du modèle 1D Seine ;
- 3^{ème} trimestre 2021 : relevés topographique complémentaires bassin Ource et Laignes ;
- 4^{ème} trimestre 2021 : présentation de l'étude et des scénarios pour le bassin de la Seine et modèle 1D Ource ;
- 2^{ème} trimestre 2022 : présentation des études et scénarios bassins Ource et Laignes.

Rappel des objectifs de l'étude :

- modéliser le fonctionnement des bassins à différents débits de crues,
- identifier les zones d'expansion de crues et caractériser leur fonctionnement actuel,
- diagnostiquer les principaux désordres,
- identifier les ouvrages essentiels du futur système d'endiguement et le niveau de protection induit,
- proposer un programme de travaux visant l'amélioration de la protection et une analyse qualitative des aménagements,
- accompagner l'EPAGE dans sa préfiguration de stratégie de prévention des inondations.